MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

MILLENNIUM
CHALLENGE CORPORATION
UNITED STATES OF AMERICA

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

MILLENNIUM CHALLENGE COMPACT MOROCCO

SM le Roi Mohammed VI que Dieu le Glorifie

«…Notre choix de valoriser les ressources humaines, sachant que le Capital Humain est le levier du développement et la source des richesses. Il est également le vecteur de transformation et de gestion des autres ressources et de leur intégration au processus de développement ».

Discours du Trône, 30 juillet 2000

« Nous préconisons de s'atteler à la réforme du régime des terres collectives, et apprécions l'ouverture d'un dialogue à cet effet, ainsi que l'exploitation et la capitalisation de ses résultats et de ses retombées fondamentales. Le but recherché est de mettre à niveau les terres soulaliyates et de faire en sorte qu'elles puissent apporter leur contribution à l'effort de développement. Il s'agit, en outre, d'en faire un moyen d'intégration des ayant-droits dans cette dynamique nationale, dans le cadre des principes de droit et de justice sociale, en dehors de toute considération surannée ».

Message aux participants aux Assises nationales sur
"la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social"
07 décembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

EDITORIAL DE MME MALIKA LAÂSRI, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE MCA-MOROCCO

A PROPOS DE L'AGENCE MCA-MOROCCO

- Notre mission
- Nos instances de gouvernance
- Nos outils de gouvernance
- Notre organisation
- Nos forces pour agir

A PROPOS DU COMPACT II

NOS RÉALISATIONS AU TITRE DE LA DEUXIÈME ANNÉE DU COMPACT II

- Education secondaire
- Formation professionnelle
- Emploi
- Gouvernance du foncier
- Foncier industriel
- Foncier rural

LA PRÉVENTION DE LA PANDÉMIE « COVID-19 » : UNE MOBILISATION À TOUTES ÉPREUVES

NOS RÉALISATIONS FINANCIÈRES

ANNEXE : PRINCIPAUX JALONS DE LA MISE EN ŒUVRE DU COMPACT II

ACRONYMES ET **ABRÉVIATIONS**

AAER	:	Association d'Appui à l'Ecole de la Réussite
ANAPEC	:	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANCFCC	:	Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie
ANLCA	:	Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme
APL	:	Avant-Projet de Lotissement
AREF	:	Académie Régionale d'Education et de Formation
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BO	:	Bulletin Officiel
CEDFI	:	Centre d'Expertise pour le Développement du Foncier Industriel
CESE	:	Conseil Economique, Social et Environnemental
CGEM	:	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CNEEO	:	Centre National des Examens, de l'Evaluation et de l'Orientation
COS	:	Conseil d'Orientation Stratégique
CSEFRS	:	Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique
DEN	:	Département de l'Education Nationale
DFP	:	Département de la Formation Professionnelle
GGAPR	:	Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion
DSI	:	Direction du Système d'Information
ECR	:	Equipe de Coordination Régionale
EFP	:	Etablissement de Formation Professionnelle
EFPP	:	Etablissement de Formation Professionnelle Privé
FAP	:	Fiscal Accountability Plan
FBR	:	Financement Basé sur les Résultats
FM	:	Fès-Meknès
FONZID	:	Fonds des Zones Industrielles Durables
FP	:	Formation professionnelle
GCAM	:	Groupe Crédit Agricole du Maroc
GIS	:	Genre et Inclusion Sociale
IEI	:	Initiative d'Evaluation d'Impact
INDH	:	Initiative Nationale pour le Développement Humain
INE	:	Instance Nationale d'Evaluation du Système d'Education, de Formation et de Recherche Scientifique
MCA	:	Millennium Challenge Account
MCC	:	Millennium Challenge Corporation
MENFPESRS	:	Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

ACRONYMES ET **ABRÉVIATIONS**

MICEVN	:	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique
MS	:	Marrakech-Safi
MTIP	:	Ministère du Travail et de l'Insertion Professionelle
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
ONCA	:	Office National du Conseil Agricole
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ORMVAG	:	Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb
ORMVAH	:	Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Haouz
PAGIS	:	Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale
PEI	:	Projet d'Etablissement Intégré
PEPP	:	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PIA	:	Program Implementation Agreement
PMO	:	Project Management Office
PNEA	:	Programme National d'Evaluation des Acquis
PPP	:	Partenariat Public-Privé
PSE	:	Plan de Suivi et Evaluation
RADEEC	:	Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de la Chaouia
SEFP	:	Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle
SFI	:	Société Financière Internationale
SFP	:	Système de Formation Professionnelle
SGES	:	Système de Gestion Environnementale et Sociale
STEAM	:	Sciences, Technologies, Engineering, Arts and Mathematics
STEP	:	Station d'Epuration des Eaux Usées
TAO	:	Testing Assisté par Ordinateur
TTH	:	Tanger-Tétouan-Al-Hoceima
UGP	:	Unité de Gestion des Projets
USD	:	Dollar américain
VRD	:	Voirie et Réseaux Divers
WiSci	:	Women in Science
ZI	:	Zone Industrielle

EDITORIAL

DE MME MALIKA LAÂSRI, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE MCA-MOROCCO

Nommée récemment en tant que Directrice Générale de l'Agence MCA-Morocco, je voudrais, tout d'abord, réaffirmer ma fierté de la confiance placée en ma personne par les membres du Conseil d'orientation stratégique de l'Agence pour parachever la mise en œuvre du Compact II.

Ma fierté est d'autant plus forte que je serais impliquée dans ce programme qui est en ligne avec les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI portant sur la valorisation du capital humain et la mobilisation du foncier au service de la promotion de l'investissement. Le Compact II revêt d'ailleurs une importance primordiale pour le Maroc au regard de la nature et de la consistance de ses projets structurants qui focalisent sur des priorités nationales (éducation, formation professionnelle, emploi, gouvernance du foncier, foncier industriel et foncier rural), qui constituent des leviers majeurs de toute politique de développement visant à stimuler la croissance économique.

Trois années après l'entrée en vigueur du Compact II, force est de souligner que ce programme complexe et novateur a franchi des jalons cruciaux dans l'exécution d'activités à caractère opérationnel et la mise en œuvre de chantiers liés à l'initiation ou à l'accompagnement de réformes structurelles. La réalisation de ces avancées n'aura été possible sans le concours de nos partenaires et parties prenantes, dont le fort engagement stimule la mobilisation des compétences humaines et des ressources financières nécessaires pour la réalisation et la pérennisation de ces projets.

La troisième année du Compact II a été particulièrement riche en termes de réalisations, malgré le fait que son quatrième trimestre ait coïncidé avec la situation sanitaire exceptionnelle liée à la pandémie du Coronavirus « Covid-19 » qui a occasionné la suspension de l'exécution de plusieurs activités sur le terrain dans le respect des mesures préventives édictées par les autorités compétentes.

Tout en étant conscients de la complexité de cette mission, nous sommes déterminés à honorer nos engagements dans le cadre du Compact II, en développant des approches pérennes et inclusives pour apporter des réponses concrètes à des problématiques majeures du développement du Maroc. Nous sommes tout aussi déterminés à être un acteur de changement impactant en renforçant l'inclusivité des projets du Compact II pour que leurs fruits puissent profiter à plus de 828.000 bénéficiaires potentiels, et plus particulièrement aux femmes, aux jeunes et aux plus vulnérables.

S'inscrivant dans la continuité, notre action ambitionne aussi la pérennisation, en veillant à développer de nouveaux modèles dans le cadre des projets pilotes initiés, dans la perspective de leur duplication par le Gouvernement à plus grande échelle à l'issue du Compact II et à la lumière des évaluations indépendantes dont feront l'objet les projets. Nous œuvrerons, dans ce sens, à la consécration de l'implication effective des différentes parties prenantes et à la promotion accrue du partenariat public-privé.

01

A PROPOS DE L'AGENCE MCA-MOROCCO

L'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) a été créée en septembre 2016 en vertu de la loi n° 24.16, conformément aux dispositions de l'accord dénommé Millennium Challenge Compact (Compact) conclu le 30 novembre 2015 entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC).

L'Agence MCA-Morocco est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**

وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

NOTRE **MISSION**

L'Agence MCA-Morocco est chargée de la mise en œuvre du programme objet du Compact II. A ce titre, elle a pour missions :

- l'exécution des engagements et responsabilités incombant au Gouvernement du Royaume du Maroc aux termes du Compact II et de l'accord d'exécution du programme (Program Implementation Agreement, PIA) ;
- le suivi et la supervision de la mise en œuvre du Programme du Compact II ;
- la coordination nécessaire avec les parties prenantes aux différents projets ;
- la liaison entre MCC et le Gouvernement en matière d'exécution du Compact II.

NOS INSTANCES **DE GOUVERNANCE**

En vue de mettre en œuvre le Compact II dans les délais impartis, l'Agence MCA-Morocco est dotée d'une structure de gouvernance solide, chapeautée par le Conseil d'Orientation Stratégique (COS) et comprenant en outre un Comité de gestion, un Comité d'audit et de risques et une Commission de suivi et de gestion.

Le Conseil d'Orientation Stratégique, présidé par le Chef du gouvernement, dispose de tous les pouvoirs nécessaires à l'administration de l'Agence MCA-Morocco et règle par ses délibérations les questions générales intéressant l'Agence. Il s'agit notamment de :

- la supervision et de la coordination de la mise en œuvre du programme conformément aux termes du Compact II ;
- l'approbation des accords d'exécution devant être conclus avec les départements ministériels, les établissements publics ou toutes autres structures chargées de l'exécution des composantes et projets du Compact II ;
- l'approbation des contrats conclus entre l'Agence et les tiers ;
- l'approbation des conventions de partenariat conclues par la Directrice générale de l'Agence.

Le COS compte parmi ses membres délibérants :

- les autorités gouvernementales en charge des secteurs concernés par les projets et activités du programme, à savoir les ministres chargés de l'Intérieur, des Finances, de l'Agriculture, de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Industrie et de l'Emploi ;
- un représentant de l'organisation la plus représentative des entreprises privées du Maroc, en l'occurrence la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) ;
- un représentant issu des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation ;
- une représentante issue des organisations féminines opérant dans les secteurs en relation avec le programme objet du Compact II.

Le Comité de gestion, prévu par l'article 3 de la loi n° 24.16 portant création de l'Agence, assiste le COS dans « la supervision de l'exécution du programme objet du Compact II ». Cet organe, présidé par la Directrice générale de l'Agence, est composé des directeurs et des directrices des structures « métier » et « d'appui » de celle-ci. Il assure notamment le suivi des aspects opérationnels liés à la mise en œuvre du programme. Le Comité de gestion se réunit une fois par quinzaine et chaque fois que cela est nécessaire.

Le Comité d'audit et de risques est une émanation du COS, qui a approuvé sa charte en date du 17 décembre 2019. Ce comité a pour principale mission d'examiner les risques économiques et financiers majeurs de l'Agence et d'apprécier, à travers les opérations d'audit, la qualité de l'organisation, la fiabilité et la bonne application du système d'information. Plus particulièrement, le Comité d'audit et de risques est chargé de :

- examiner le rapport d'audit et élaborer un rapport sur les résultats dudit audit ;
- assurer le suivi de la mise en place des recommandations des auditeurs et celles du COS en rapport avec l'audit ;
- émettre un avis sur les performances financières de l'Agence.

Ce Comité, dont le Secrétariat est assuré par l'Agence, est composé du représentant du secteur privé en sa qualité de Président, d'un représentant des Services du Chef du Gouvernement et d'un représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Enfin, **la Commission de suivi et de gestion**, qui est l'émanation du COS, a pour missions de :

I - apporter l'appui nécessaire à l'Agence en matière de gestion des risques et de résolution des problèmes en relation avec la mise en œuvre des projets du Compact II ;
II - contribuer à la préparation des sessions du COS, en proposant l'ordre du jour de la réunion qui sera arrêté par le président du COS et en examinant les projets de résolutions destinées au COS avant de les soumettre à l'approbation de celui-ci ;
III - assurer, pour le compte du COS, le suivi des engagements et des paiements et alerter, le cas échéant, sur les situations nécessitant une vigilance particulière ou un appui urgent des autorités compétentes, notamment le Chef du Gouvernement en sa qualité de Président du COS.

Cette commission, dont le secrétariat est assuré par l'Agence MCA-Morocco, est présidée par un représentant des Services du Chef du Gouvernement et compte comme membres les suppléants des représentants des autorités gouvernementales membres du COS, ayant au moins rang de directeur de l'Administration centrale. La Directrice générale de l'Agence siège à la commission à titre consultatif.

7ème session du COS de l'Agence MCA-Morocco - **17 décembre 2019**

NOS OUTILS DE GOUVERNANCE

Outre les dispositions du Compact et de l'Accord d'exécution du programme (Program Implementation Agreement – PIA), la mise en œuvre des projets du Compact II est encadrée par les directives de l'Agence MCA-Morocco et de MCC, transcrites notamment dans les documents suivants :

Les accords d'exécution : pour faciliter la mise en œuvre des différentes activités du Compact II, des accords d'exécution sont signés avec les départements ministériels et les établissements publics bénéficiaires desdites activités ou intervenant dans leur mise en œuvre. A ce titre, cinq accords de ce genre ont été conclus par l'Agence avec ses partenaires publics. Chaque accord définit les rôles et responsabilités de chacune des parties. Il définit aussi les mécanismes et les instances de coordination et institue, au sein des entités publiques concernées, des Unités de Gestion de Projets (UGP) qui sont des structures ad hoc mobilisées pour la mise en œuvre du projet en coopération avec l'Agence MCA-Morocco.

Les directives de passation de marchés de MCC : conformément à la Section 3.6 du Compact, l'Agence MCA-Morocco doit veiller à ce que l'acquisition de tous les biens, travaux et services, par le Gouvernement pour l'exécution du programme, soit en conformité avec les directives de passation des marchés de MCC.

Les directives de MCC en matière de gestion financière : conformément à la Section 2.2 du PIA, l'Agence MCA-Morocco a élaboré un manuel de procédures (Fiscal Accountability Plan, FAP) qui définit les modalités et procédures relatives à toutes les activités financières et de passation des marchés de l'Agence. Ce manuel, approuvé par MCC, préconise des procédures équitables et transparentes dans l'administration des fonds et dans l'acquisition des biens et services, et garantit l'utilisation appropriée de ces fonds, ainsi que la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables.

Le plan d'audit : adopté le 15 mars 2019 par le COS de l'Agence, le plan d'audit est établi en vertu de la Section 3.8(a) du Compact, qui exige du Gouvernement de réaliser ou de faire réaliser annuellement des audits financiers de tous les décaissements opérés sur les fonds du Compact II.

NOTRE ORGANISATION

Gérée par une Directrice générale, l'Agence MCA-Morocco comprend des structures fonctionnelles et des structures d'appui.

Pour l'accomplissement de ses missions, l'Agence MCA-Morocco est appuyée par les ressources suivantes :

- **Les Unités de Gestion de Projets (UGP)** mises en place au niveau des parties prenantes (départements ministériels et établissements publics) pour superviser la mise en œuvre des activités relevant du Compact II ;

- **L'Agent de Passation des Marchés,** chargé de gérer et d'administrer le processus de sélection des prestataires pour l'acquisition des biens, services et travaux nécessaires à la mise en œuvre du Compact II et ce, dans le respect des principes de transparence, d'équité et de compétition, tels qu'énoncés dans les Directives de passation des marchés de MCC. L'Agent de Passation des Marchés a aussi pour responsabilités de réaliser des études de marchés et de promouvoir certains appels d'offres en vue de garantir la participation des cabinets les plus appropriés au domaine desdits appels d'offres, de veiller à éviter toute situation de conflit d'intérêt dans les procédures de passation des marchés et d'assister l'Agence dans la gestion des réclamations.

  Enfin, l'Agent de Passation des Marchés assiste les équipes de projets de l'Agence dans la préparation des termes de référence, la planification des appels d'offres et la gestion administrative des contrats ;

- **L'Agent Financier,** chargé de veiller à ce que les décaissements soient dûment autorisés et documentés conformément aux procédures de MCC et de surveiller les limites des autorisations trimestrielles de déboursement accordées par MCC, la disponibilité du budget et la bonne imputation budgétaire des dépenses. Il a également pour responsabilité de veiller à la conformité aux lois et règlementations applicables, aux accords avec MCC et toutes directives et procédures fournies par l'Agence MCA-Morocco et MCC, d'établir les rapports financiers requis et de veiller à la conservation des documents, notamment ceux à caractère comptable, relatifs aux transactions.

ORGANIGRAMME

L'ORGANIGRAMME CI-CONTRE ILLUSTRE L'ORGANISATION DE L'AGENCE.

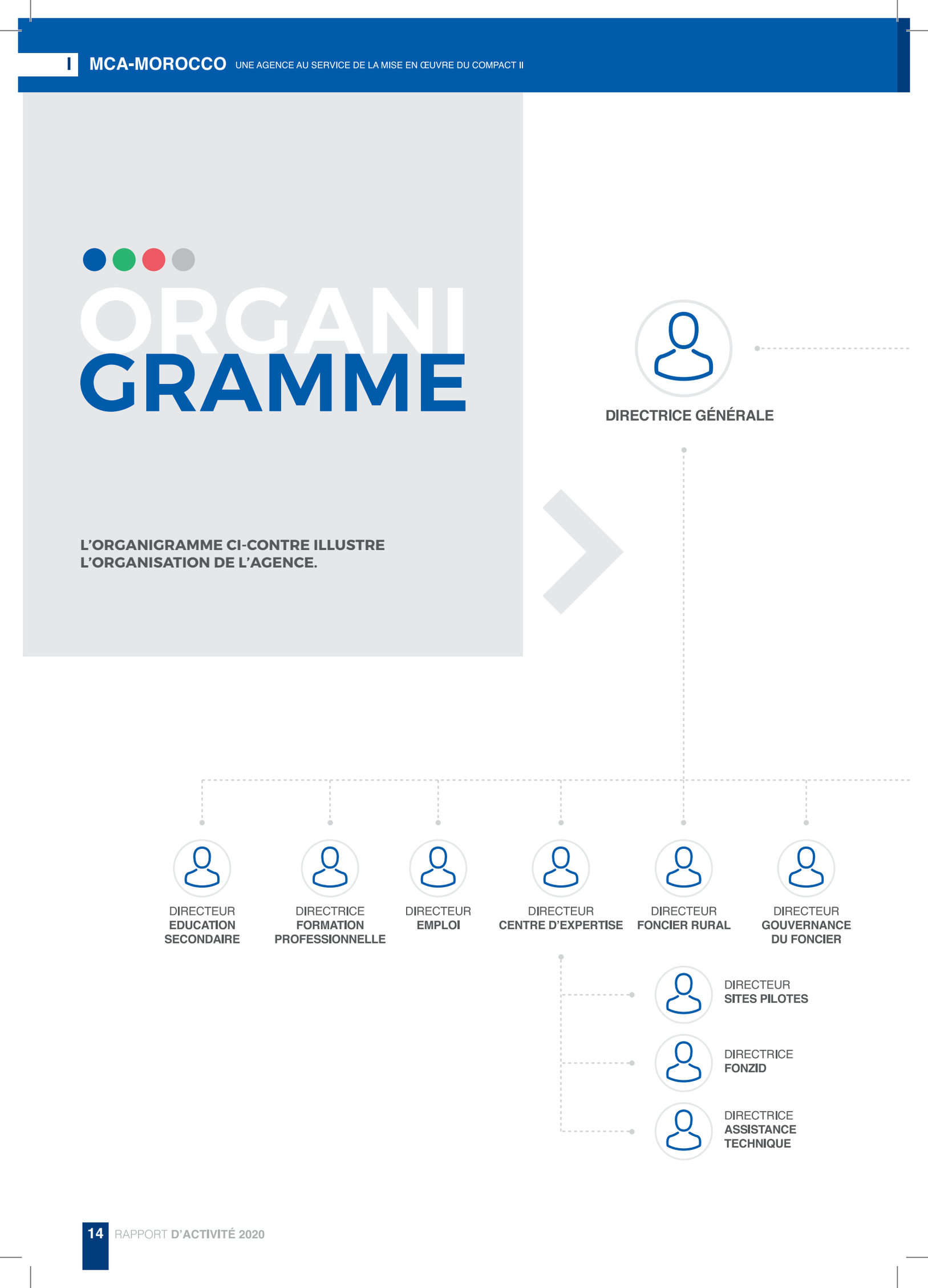

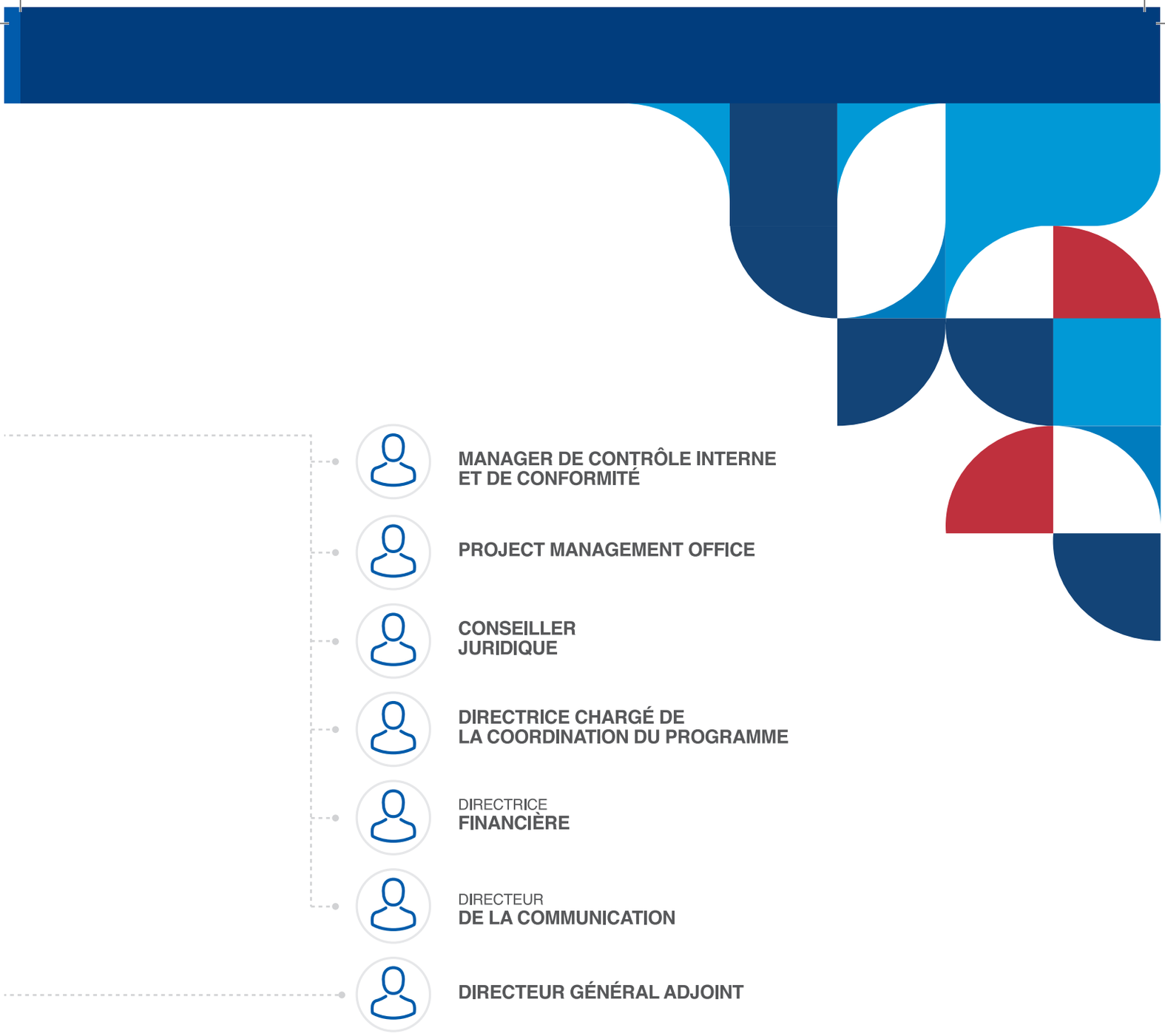
MANAGER DE CONTRÔLE INTERNE ET DE CONFORMITÉ
PROJECT MANAGEMENT OFFICE
CONSEILLER JURIDIQUE
DIRECTRICE CHARGÉ DE LA COORDINATION DU PROGRAMME
DIRECTRICE FINANCIÈRE
DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
DIRECTEUR DU SUIVI, DE L'EVALUATION ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE
DIRECTEUR PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
DIRECTRICE GENRE ET INCLUSION SOCIALE
DIRECTEUR INFRASTRUCTURE
DIRECTEUR PASSATION DES MARCHÉS
DIRECTEUR DES AFFAIRES GÉNÉRALES

NOS FORCES POUR AGIR

A fin juin 2020, l'Agence MCA-Morocco comptait un effectif total de 80 employé(e)s, incluant notamment 19 postes clés (Directrice générale, Directeur général adjoint et Directeurs projets et supports), 55 cadres et cadres supérieurs, 2 assistantes de direction et 4 chauffeurs.

L'Agence s'appuie sur un staff hautement qualifié recruté selon les standards les plus exigeants, avec un taux d'encadrement dépassant les 75% et un taux de féminisation de 39%.

La répartition de cet effectif selon les critères de statut, de tranche d'âge et de sexe se présente comme suit :

RÉPARTITION DU PERSONNEL SELON LE GENRE

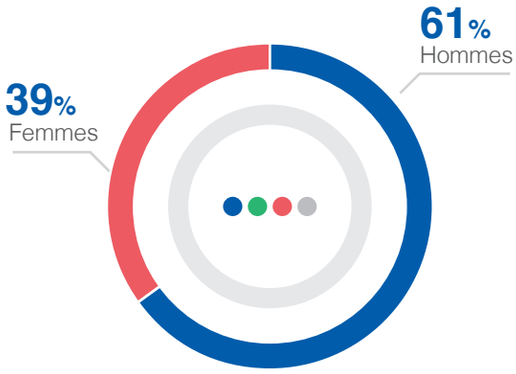

RÉPARTITION DU STAFF DE L'AGENCE PAR STATUT

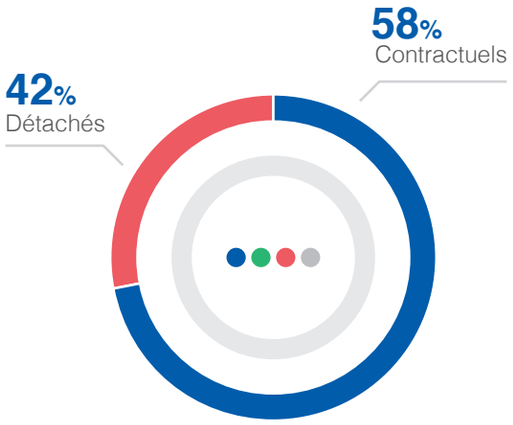

RÉPARTITION DU PERSONNEL SELON LES CATÉGORIES D'ÂGE

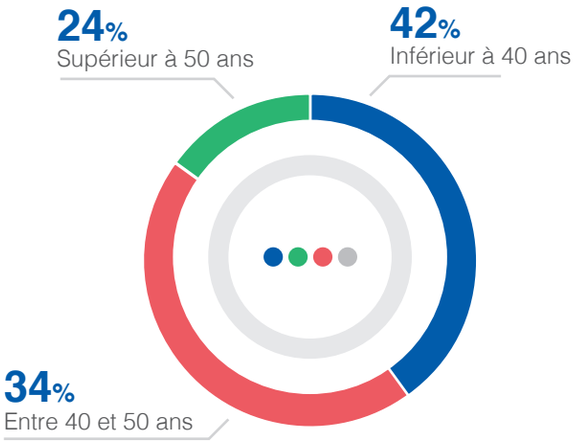

NOTRE
SYSTÈME DE GESTION

S'alignant sur les meilleurs standards et pratiques en vigueur à l'échelle internationale en matière de gestion des projets, et plus particulièrement sur les politiques et orientations pertinentes de MCC, l'Agence MCA-Morocco s'est fait un devoir de veiller à la bonne conduite du Compact II, en érigeant un système singulier de gestion de ses projets et s'appuyant sur plusieurs outils éprouvés, dont notamment :

- **un Plan de Suivi & Evaluation (PSE)** qui décrit la démarche prévue par l'Agence pour apprécier, par rapport à une situation de référence, les progrès réalisés par les projets aux niveaux des processus, extrants, effets et impacts. Le PSE décrit, entre autres, les cadres logiques du programme et les résultats attendus, établit les exigences en matière d'indicateurs et de données de suivi ainsi que les procédures de contrôle de la qualité et détaille le plan d'évaluation du programme. En particulier, des évaluations indépendantes sont requises pour chaque activité du programme. Ce plan comprend également deux autres volets correspondant à l'analyse économique, notamment l'analyse coûts-bénéfices et le calcul des taux de rentabilité économique (TRE), et à l'analyse des bénéficiaires des différentes activités du Compact II ;

- **un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)** qui identifie les grands enjeux environnementaux et sociaux (risques et opportunités) liés aux activités du Compact II, les parties prenantes et les actions à entreprendre, ainsi que les moyens humains et les ressources financières requis pour sa mise en œuvre sous forme d'un programme de gestion. S'inspirant des normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) tout en se conformant à la règlementation environnementale et sociale marocaine, le SGES est régulièrement alimenté à partir des données issues du terrain, compilées au niveau des UGP, consolidées et régulièrement évaluées et revues au niveau de l'Agence MCA-Morocco et communiquées à la Direction générale ;

- **un Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale (PAGIS)** qui reflète l'engagement des parties prenantes au Compact II à promouvoir l'inclusion sociale et le genre dans toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre des projets relevant du Compact II. Son objectif est de s'assurer que les contraintes socio-économiques pouvant affecter la pleine participation des populations et leur accès aux bénéfices desdits projets soient atténuées et que des opportunités supplémentaires pour garantir une participation inclusive soient identifiées. Ce document de référence permet, en effet, de définir les objectifs des différentes activités du Compact II en termes d'inclusion sociale et de genre et de structurer les actions planifiées et les échéances y afférentes, ainsi que les indicateurs pertinents de mesure des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs escomptés ;

- **une structure PMO (Project Management Office)** rattachée à la Direction générale, dont les principales missions consistent à planifier les activités relevant du Compact II et à en maîtriser l'exécution, afin de respecter le coût, le délai et la qualité requise.

02

A PROPOS DU COMPACT II

Le Gouvernement du Royaume du Maroc a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par MCC et ce, dans le but de réduire la pauvreté à travers la croissance économique.

Le budget alloué par MCC au Compact II, entré en vigueur le 30 juin 2017, s'élève à 450 millions USD, auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain. Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

Le choix de ces deux projets, qui se focalisent sur deux priorités nationales, est le fruit d'une analyse des contraintes à la croissance économique qui a été menée par le Gouvernement marocain et MCC, en collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Cette analyse a permis d'identifier, parmi les contraintes majeures à la croissance, la faiblesse de la qualité du capital humain et son inadéquation avec les besoins des entreprises et l'accès difficile des investisseurs au foncier comme les deux priorités du Compact II.

Les objectifs de ces deux projets, qui sont en ligne avec les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI portant sur la valorisation du capital humain et la mobilisation du foncier au service de la promotion de l'investissement, convergent avec les objectifs des stratégies sectorielles engagées par le Maroc, telles que la Vision 2015-2030 de réforme du système d'éducation et de formation, la feuille de route relative au développement de la formation professionnelle, le Plan national de promotion de l'emploi, le Plan d'accélération industrielle et le Plan Maroc Vert.

PROJET
EDUCATION ET FORMATION POUR L'EMPLOYABILITÉ

Le projet « Education et formation pour l'employabilité », dont le budget est de l'ordre de 220 millions USD, a pour objectif de renforcer l'employabilité et le taux d'insertion des Marocains à travers l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et l'amélioration de l'accès équitable à ces programmes, afin de mieux répondre aux besoins du secteur privé. Ce projet s'articule autour de deux activités, à savoir « Education secondaire » et « Développement du capital humain ». Cette seconde activité comprend deux volets, à savoir « Formation professionnelle » et « Emploi ».

L'activité « Education secondaire » (112,6 millions USD) comprend trois sous-activités fondamentales : (i) le développement d'un modèle intégré d'amélioration des établissements de l'enseignement secondaire dénommé « Lycée Attahadi », basé sur le renforcement de leur autonomie administrative et financière, la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'amélioration de l'environnement physique des apprentissages à travers des réhabilitations adéquates des infrastructures scolaires et la fourniture d'équipements nécessaires à l'innovation pédagogique. Ce modèle est déployé dans 90 établissements scolaires répartis sur trois régions (Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès et Marrakech-Safi). Pour renforcer et pérenniser les interventions prévues dans le cadre de cette composante, un Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité cofinance des activités novatrices pour appuyer l'amélioration des apprentissages, à travers la mise en place de partenariats entre la société civile, le secteur privé et les établissements scolaires ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves et du système d'information « MASSAR » ; et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

Le volet « Formation professionnelle » (80,42 millions USD) s'articule autour de deux sous-activités : (i) la mise en place du Fonds « Charaka » dédié au financement de la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) et de la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants d'un modèle de gestion classique piloté par le secteur public en un modèle de gestion en PPP, tiré par la demande du secteur privé ; et (ii) l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle.

Le volet « Emploi » (27 millions USD) couvre quatre composantes : (i) l'appui à l'amélioration et à l'intégration du dispositif d'observation du marché du travail ; (ii) la promotion de l'emploi inclusif des populations en difficulté d'insertion sur le marché du travail, en particulier les femmes, les personnes non-diplômées et les diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle en situation de chômage de longue durée, à travers un financement basé sur les résultats des prestations et programmes d'accompagnement à leur insertion ; (iii) l'appui à l'évaluation d'impact des politiques de l'emploi et du marché du travail ; et (iv) l'appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel.

PROJET
PRODUCTIVITÉ DU FONCIER

Le projet « Productivité du foncier », dont le budget est de l'ordre de 170 millions de dollars, vise l'amélioration de la gouvernance et de la productivité du foncier, aussi bien industriel que rural, pour mieux répondre aux besoins des investisseurs et attirer davantage d'investissements grâce à la mise en œuvre de trois activités : « Gouvernance du foncier », « Foncier industriel » et « Foncier rural ».

L'activité « Gouvernance du foncier » (10,5 millions USD) permettra d'appuyer le Gouvernement dans (i) l'élaboration d'une stratégie foncière nationale et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, selon une approche participative favorisant la recherche du consensus et l'appropriation de cette stratégie par tous les acteurs ; et (ii) la mise en œuvre des actions prioritaires dudit plan d'action.

L'activité « Foncier industriel » (127 millions USD) porte sur la mise en œuvre des trois composantes suivantes : (i) l'apport d'une assistance technique aux parties prenantes, en particulier le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique (MICEVN), en matière de développement et de gestion des zones industrielles ; (ii) la conception d'un nouveau modèle de développement de parcs industriels durables et de revitalisation de zones industrielles existantes, tiré par la demande du marché et privilégiant le partenariat public-privé et la durabilité environnementale et sociale. Ce modèle sera mis en œuvre, à titre pilote, dans trois sites dans la Région Casablanca-Settat ; et (iii) la mise en place du Fonds des zones industrielles durables (FONZID) visant à soutenir des projets améliorant la gouvernance et la durabilité de zones industrielles existantes ou nouvelles. Ce fonds, mis en place conjointement avec le MICEVN, est doté de 30 millions de dollars.

L'activité « Foncier rural » (33 millions USD) a pour objet la mise en œuvre d'une opération pilote de melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation et régies par le dahir n° 1-69-30 du 25 juillet 1969 tel qu'amendé par la loi n° 64.17 selon une procédure optimisée et simplifiée ; laquelle opération consiste en la transformation de la propriété dans l'indivision de ces terres en propriétés privées au profit des ayants droit. Cette opération pilote sera déployée sur une superficie de près de 66.000 hectares de terres collectives situées dans les périmètre d'irrigation du Gharb (51.000 Ha) et du Haouz (15.000 Ha). Pour maximiser les retombées de cette opération pilote de melkisation, des mesures d'accompagnement sont envisagées. Elles portent sur la facilitation de l'accès aux financements pour la réalisation des investissements et la valorisation des terres melkisées, la gestion de l'indivision, l'alphabétisation fonctionnelle, le renforcement des capacités des agriculteurs et le développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois, notamment en faveur des femmes et des jeunes.

03

NOS RÉALISATIONS AU TITRE DE LA TROISIÈME ANNÉE DU COMPACT II

ACTIVITÉ
EDUCATION SECONDAIRE
DES PARTENAIRES STUDIEUX

Cérémonie de lancement de l'équipement en matériel informatique des établissements scolaires - **Tétouan, le 25 février 2020**

En étroite collaboration avec les parties prenantes concernées, l'Agence MCA-Morocco a réussi à accélérer la cadence des exécutions des différentes composantes de l'activité « Education secondaire », concrétisant ainsi une bonne partie des actions prévues au titre du déploiement du Modèle « Lycée Attahadi » dans les 90 établissements participants au niveau des trois régions cibles, du renforcement du système d'information « Massar » et du système d'évaluation des acquis des élèves et du développement d'une nouvelle approche d'entretien et de maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

DEVELOPPEMENT ET DEPLOIEMENT PROGRESSIFS DU MODÈLE « LYCEE ATTAHADI »

La troisième année du Compact II a été résolument placée sous le signe des réalisations pour l'activité « Education secondaire » avec la concrétisation de jalons majeurs focalisant les attentes de l'ensemble des intervenants dans le système éducatif aux niveaux national, régional et local et à l'échelle des lycées.

FINALISATION ET DÉPLOIEMENT DE 90 PEI

Ainsi, outre le réajustement et la poursuite pour la deuxième année de la mise en œuvre des Projets d'Etablissements Intégrés (PEI) relatifs aux 34 établissements scolaires participants au niveau de la région pilote Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, les différents partenaires concernés ont parachevé l'élaboration des PEI des 56 établissements scolaires des deux autres régions Fès-Meknès et Marrakech-Safi au début de l'année scolaire 2019-2020 et se sont attelés à leur déploiement.

Dans ce cadre, une plateforme informatisée a été mise en place au niveau du système d'information « Massar » pour l'élaboration des PEI et le suivi de leur mise en œuvre. En parallèle, le décaissement des budgets autonomes accordés aux 90 établissements de l'enseignement secondaire participants a été enclenché pour accompagner l'implémentation de leurs PEI respectifs au titre de l'année scolaire en cours. Ces décaissements ont permis auxdits établissements de financer plusieurs opérations, dont notamment l'organisation d'activités parascolaires, l'acquisition du matériel commun des clubs scolaires, l'équipement des théâtres, ou encore l'aménagement d'espaces verts.

Pour accompagner ce processus, quatre sessions de formation sur la gestion du budget autonome ont été organisées, du 10 au 17 février 2020, au profit des présidents et trésoriers des Associations d'Appui à l'Ecole de la Réussite (AAER) des régions Fès-Meknès et Marrakech-Safi. Ciblant les Equipes de coordination régionales (ECR), un atelier de partage sur le suivi des PEI a été également organisé du 03 au 05 juin 2020 en mode visio-conférence.

RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Par ailleurs, des travaux de réhabilitation des infrastructures ont été initiés le 1er août 2019 au niveau de 18 établissements scolaires dans la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (TTH) moyennant un budget estimatif de 400.000 dollars par établissement. Le coup d'envoi de ces travaux a été donné au Lycée collégial « 6 novembre » à Tétouan par le Ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Saaïd Amzazi, et le Vice-Président de MCC en charge du Département des Opérations du Compact, M. Anthony Welcher.

Ces travaux ont été précédés par la réalisation d'études en matière de Genre et Inclusion Sociale (GIS) de l'ensemble des installations de ces établissements (sanitaires, accès, agencement, répartition des espaces communs) par rapport à leurs utilisations par les différents usagers : filles et garçons, femmes et hommes et personnes en situation de handicap. Les réhabilitations en cours permettront de répondre aux besoins de ces différents usagers et contribueront à garantir un environnement d'apprentissage efficace.

Cependant, et en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie « Covid-19 », ces travaux ont été interrompus depuis le 20 mars 2020 et n'ont pu reprendre que vers la mi-juin 2020.

La cadence et l'étendue de ces travaux devraient, en revanche, se renforcer avec le lancement imminent de la réhabilitation des infrastructures de 15 autres établissementss au niveau de la Région TTH, la finalisation des diagnostics techniques relatifs à la mise à niveau des infrastructures de 56 établissements scolaires dans les régions Fès-Meknès et Marrakech-Safi, l'organisation des consultations publiques portant sur l'impact environnemental et social de cette mise à niveau et le parachèvement des études techniques des infrastructures de ces établissements.

Travaux de réhabilitation des infrastructures d'établissements scolaires dans la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

LES CONSULTATIONS PUBLIQUES : UN PROCESSUS PARTICIPATIF

Dans un contexte marqué par l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des mesures préventives de la propagation de la pandémie « Covid-19 », l'Agence MCA-Morocco a organisé, en étroite coopération avec le Département de l'Education Nationale et les Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF) de Fès-Meknès et Marrakech-Safi, une série de consultations publiques en mode de visio-conférence.

Ces consultations publiques, ayant porté sur l'impact environnemental et social des opérations de réhabilitation des infrastructures de 56 établissements scolaires participants, se sont déroulées du 08 avril au 28 mai 2020 pour les 28 établissements scolaires de la Région Fès-Meknès et du 09 avril au 29 juin courant pour 28 établissements scolaires dans la Région Marrakech-Safi.

S'inscrivant dans le cadre de la consécration de l'approche participative adoptée dès les premières phases de développement de l'activité «Education secondaire», ces consultations publiques ont permis d'associer l'ensemble des acteurs du champ éducatif au niveau de chaque établissement scolaire (élèves filles et garçons, parents et tuteurs d'élèves, staff administratif et pédagogique, autorités locales, associations, etc.) à l'examen des résultats de l'étude d'impact environnemental et social des travaux de réhabilitation de ses infrastructures, dans la perspective du démarrage des travaux au début de l'année 2021.

Dans un premier temps, ces consultations publiques ont été l'occasion de partager les résultats des diagnostics techniques des infrastructures des établissements scolaires concernés. En effet, ces diagnostics avaient relevé les principales défaillances techniques et contraintes environnementales, sociales et sanitaires et proposé les aménagements et mesures d'atténuation nécessaires pour mener à bien les travaux de réhabilitation des infrastructures scolaires dans la perspective de créer un environnement propice à l'amélioration des apprentissages des élèves et des performances des établissements d'enseignement.

Dans un second temps, et compte tenu du budget limité alloué à chaque établissement d'enseignement, la priorité a été accordée aux travaux visant l'amélioration de la santé, de la sécurité et de l'hygiène, la mise en place d'infrastructures et d'équipements de base au profit des personnes ayant des besoins spécifiques et la prise en compte des enjeux environnementaux et des aspects liés au GIS.

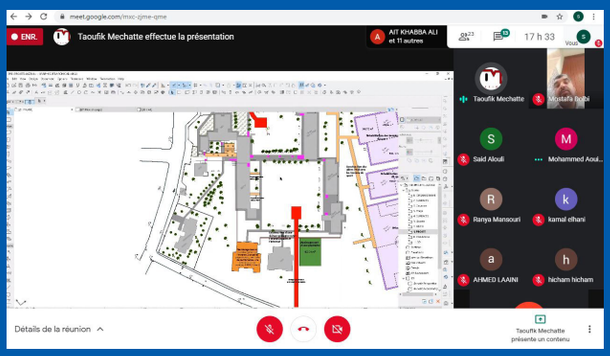

A cet égard, les participants ont veillé à concilier entre les résultats du diagnostic technique des infrastructures et les besoins priorisés par les acteurs de façon participative au cours du processus d'élaboration du PEI pour dresser le programme d'investissements en infrastructures propre à chacun des établissements.

RENFORCEMENT DES ÉQUIPEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le développement du modèle « Lycée Attahadi », principale composante de l'activité «Education secondaire » s'est poursuivi au cours de l'année scolaire 2019-2020 avec l'acquisition du matériel informatique destiné aux 90 établissements scolaires.

Le matériel acquis, d'une valeur globale de près de 4 millions de dollars américains, permettra d'équiper les salles multimédia, les salles de cours et les blocs administratifs des établissements scolaires.

Étoffé par un package de progiciels et de logiciels (système d'exploitation, antivirus, logiciel de gestion de classe, etc.), le matériel informatique qui sera affecté auxdits établissements scolaires est composé notamment d'ordinateurs portables et de bureau, de valises multimédia, de serveurs de stockage partagés, d'imprimantes multifonction, de point d'accès WIFI, de vidéoprojecteurs et d'écrans de projection.

Initiée officiellement dans la Région TTH au lycée collégial Abou-Bakr Razi à Tétouan en février 2020, l'opération de fourniture, d'installation, de configuration et de mise en service de ces équipements informatiques vise à renforcer les moyens des établissements scolaires en vue de rehausser leur efficacité et leur performance et d'améliorer les apprentissages et les résultats scolaires des élèves.

Cette opération, devant reprendre dans la région TTH suite à la levée du confinement sanitaire et étendue aux régions Fès-Meknès et Marrakech-Safi après la satisfaction de la condition précédente y afférente, sera accompagnée par l'organisation de sessions de formation et de transfert de compétences en vue de garantir l'exploitation optimale du matériel fourni au profit de 3.600 professeurs et 600 cadres administratifs, ainsi que par la prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tous les équipements, matériels et logiciels.

En vue également de rehausser la performance des établissements scolaires et d'améliorer les apprentissages et les résultats scolaires des élèves, l'Agence MCA-Morocco se penche actuellement sur l'évaluation des offres relatives à l'acquisition d'équipements didactiques qui seront livrés durant la prochaine rentrée scolaire et la finalisation des termes de référence pour l'acquisition d'équipements spécifiques.

Salle de classe équipée en matériel informatique, Lycée collégial Abou-Bakr Razi à Tétouan

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES CADRES ADMINISTRATIFS ET PÉDAGOGIQUES

Concernant le volet du renforcement des compétences des cadres administratifs et pédagogiques des 90 établissements scolaires, la 3ème année du Compact II s'est distinguée par la conception d'un plan de formation visant à doter 6.000 enseignants et cadres administratifs et pédagogiques des compétences nécessaires pour assurer un déploiement optimal du modèle « Lycée Attahadi ».

Ce plan de formation, axé sur les volets « management » et « pédagogique », a été conçu en cohérence avec la stratégie du Département de l'Education Nationale (DEN) en matière de formation continue. Comportant neuf modules déclinés en 21 sous-modules, ce plan aborde des domaines aussi variés que la pédagogie, la didactique, le management, le leadership, l'approche GIS, la conduite de changement, le travail collaboratif et la communication. Ce plan favorisera également l'autoformation des acteurs pédagogiques et administratifs à travers un portail regroupant une série de supports de formation en ligne (Massive Open Online Course «MOOC» et Small Private Online Course «SPOC»).

Afin de renforcer la compréhension par les acteurs concernés des aspects abordés par ce plan de formation et d'assurer la pérennisation du dispositif de formation et des mécanismes de gestion de la formation au niveau des trois AREF et des Directions Provinciales (DP) concernées par le projet et du DEN, des réunions et différentes activités ont été organisées depuis le 27 janvier 2020.

Couvrant une période de 29 mois, dont une période d'expérimentation des modules de formation qui a été ajournée au mois d'octobre 2020 en raison de la situation sanitaire exceptionnelle, ce plan sera déployé de manière progressive, à travers l'organisation de sessions de formation en présentiel, d'accompagnement, de coaching, de consolidation des acquis, ainsi que d'ancrage des connaissances.

Formation sur la gestion des budgets autonomes accordés aux établissements scolaires - **Février 2020**

Réunion autour du plan de formation des cadres administratifs et pédagogiques - **Février 2020**

LES ENSEIGNANTS ET LES CONSEILLERS EN ORIENTATION SE FORMENT AUX « SOFT SKILLS »

Dans le cadre du Fonds du Partenariat de l'Education pour l'Employabilité, la 3ème année du Compact II a été marquée notamment par le renforcement du pool des partenaires de l'Agence MCA-Morocco avec la signature, en janvier 2020, d'une convention de partenariat avec International Youth Foundation (IYF) pour la mise en place de clubs parascolaires et d'activités de life-skills dans les 56 établissements cibles des Régions Fès-Meknès et Marrakech-Safi. Cette convention permettra à environ 15.000 élèves d'enrichir leurs compétences de vie grâce au recours à des outils de formation pédagogique et des méthodes d'apprentissage sensibles au genre et conçus pour développer un ensemble de compétences et de capacités comportementales afin d'améliorer le rendement scolaire des élèves et renforcer leur préparation à la vie socio-professionnelle active. En guise de préparation des sessions de formation au profit de 147 enseignants et du lancement des clubs de life-skills, un diagnostic communautaire a été réalisé et des actions ont été entreprises pour assurer la mobilisation des parties prenantes.

Dans le même sens et en partenariat avec la Fondation Education pour l'Employabilité-Maroc (EFE-Maroc) et les AREF concernées, des ateliers de formation en soft-skills ont été organisés au profit de 1.554 élèves de la 2ème année du baccalauréat de la Région TTH et de 886 élèves de la ville de Marrakech. De plus, 40 enseignants et conseillers d'orientation de la Région Marrakech-Safi ont bénéficié, en décembre 2019 et janvier 2020, de deux ateliers de formation. Ces ateliers ont permis aux participants de se familiariser avec le contenu pédagogique qui sera dispensé aux 2.800 élèves de la Région. Ces interventions visent, à terme, à promouvoir l'ouverture des jeunes sur le monde professionnel et de favoriser l'intégration de ces compétences de vie dans leurs cursus scolaires.

Par ailleurs, et en partenariat avec le consortium Codespa-Atil et l'AREF de TTH, des clubs parascolaires ont été créés au niveau des 34 établissements de la Région. Ces clubs, qui ciblent près de 5.100 élèves, visent l'amélioration des compétences individuelles et l'employabilité des jeunes. En appoint, des ateliers de partage sur les techniques d'animation et de gestion de ces clubs ont été organisés au profit de 250 enseignants.

Dans la même région et en partenariat avec la Fondation marocaine pour le soutien scolaire, un modèle de soutien scolaire a été mis en place au profit des élèves de la région en vue du renforcement de leurs compétences scientifiques et linguistiques.

WiSCi CAMP

QUAND LES SCIENCES ET TECHNOLOGIES SE CONJUGUENT AU FÉMININ !

En appui aux efforts déployés par le Royaume en matière de réforme du système d'éducation et de formation et plus particulièrement des actions initiées dans le cadre de l'activité « Education secondaire », l'Agence MCA Morocco a œuvré, en parfaite coopération avec ses partenaires, à la préparation du « WiSci Girls STEAM Camp », plus connu sous le nom « WiSci Camp - Women in Science Camp », que devait abriter le Maroc au mois de juillet 2020.

Promu par l'initiative Girl Up de la Fondation des Nations Unies, en partenariat avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et des acteurs de premier rang du secteur privé américain, ce camp scientifique vise à promouvoir les STEAM (Sciences, Technologies, Ingénierie, Arts et Mathématiques) auprès des lycéennes âgées de 15 à 18 ans et à leur permettre d'accéder à des opportunités de mentorat et de formation en leadership.

Organisé en étroite collaboration avec le Département de l'Education Nationale (DEN), l'Ambassade des Etats-Unis à Rabat et MCC, ce programme de formation cherche à doter les élèves des compétences et des connaissances nécessaires pour poursuivre et réussir des carrières scientifiques, de développer leur potentiel de leadership et de leur permettre d'explorer l'utilisation de la technologie à des fins bénéfiques et d'être au contact avec le monde professionnel.

L'édition marocaine du WiSci Camp, ajournée à une période ultérieure en 2021 suite à la situation sanitaire exceptionnelle qui a prévalu, ciblera 100 élèves filles du cycle secondaire qualifiant, issues du Maroc, des Etats-Unis d'Amérique et de la Côte d'ivoire. Elles bénéficieront d'un programme de formation intensif en sciences et technologies. Ce programme sera ponctué par l'organisation de plusieurs ateliers pratiques (coding, biologie, cartographie et imagerie satellitaire, information géo-spatiale, etc.) animés par des experts nationaux et internationaux mobilisés par les organisations partenaires.

Ainsi, et à l'issue d'un appel à candidatures, lancé du 17 février au 31 mars 2020, 40 candidates marocaines ont été sélectionnées pour participer au WiSci Camp 2021, dont 25 sont issues des établissements scolaires de l'activité « Education Secondaire » et 15 autres issues des autres régions du Royaume.

Pour leur donner un avant-goût du menu copieux qui leur sera servi durant la prochaine édition, des panels virtuels seront organisés en août 2020 au profit des candidates marocaines, américaines et ivoiriennes retenues. Ces sessions à distance seront animées par d'éminentes personnalités mobilisées par les partenaires (NASA, INTEL, MIT, Google, Caterpillar, DEN, etc.) et des personnes ayant exercé essentiellement dans les domaines des sciences et des technologies.

DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION « MASSAR »

Dans le cadre de la sous-composante « Renforcement du système d'information Massar », l'Agence MCA-Morocco poursuit le déploiement du plan d'action d'appui à la Direction du Système d'Information (DSI) du Département de l'Education Nationale (DEN) en vue d'optimiser et d'améliorer le système d'information « Massar » (SI-MASSAR) sur les plans fonctionnel, technique et de gouvernance et de faire évoluer ce système pour qu'il soit réellement intégré et mieux déployé sur les différents paliers éducatifs (central, régional, provincial et local). Cette sous-composante cherche à mieux favoriser une gestion efficace du système éducatif à alimenter la prise de décision en matière de politiques éducatives.

Au cours de la 3ème année du Compact II, l'appui technique fourni à la DSI a porté sur la conception, le développement et la maintenance de certains modules du système « MASSAR ». Les interventions de développement ont touché 12 modules sur le 21 planifiés avec des taux de couverture variant entre 10% et 85%. Dans ce cadre, les actions déployées jusqu'à présent portent, entre autres, sur la gestion du processus PEI, du processus d'orientation scolaire aussi bien au niveau collégial que qualifiant, des examens, des inscriptions au Brevet de Technicien Supérieur, du matériel didactique, de la carte scolaire, des absences (application « Ghiab »), des programmes (saisie et reporting en ligne du cahier de texte) et des emplois du temps.

L'Agence a également procédé, dans le cadre de l'appui technique apporté à la DSI, à l'intégration des fonctionnalités d'inspection « Taftich » et au lancement du développement de l'application de suivi physique et budgétaire des PEI et de l'application de gestion et de suivi des formations. Le déploiement de la version mobile du SI-MASSAR au profit des enseignants, des élèves et des parents d'élèves a été également au menu de cet appui technique pour faciliter la communication, l'échange et l'interactivité. Ces applications constitueront, pour les enseignants, un espace de travail et de service plus pratique et, pour les parents, un moyen pour suivre de près la scolarisation de leurs enfants.

Cette année s'est aussi distinguée par le lancement d'actions de formation, de communication, de sensibilisation et de conduite de changement portant sur l'utilisation du SI-MASSAR, ainsi que sur la réalisation des actions planifiées. Dans ce sens, des journées de communication et de formation aux nouveaux modules créés ont été tenues en novembre 2019 au niveau des AREFs de TTH, MS et FM. Ces journées ont également permis de recueillir des propositions quant aux modalités de déploiement et d'usage de ces modules.

Par ailleurs, et afin de contribuer à l'optimisation de la sécurité du SI-MASSAR, l'Agence MCA-Morocco a mobilisé des expertises variées pour assurer l'infogérance du Data Center et la sécurisation du système, offrir un conseil en matière d'architecture technique et de performance applicative et élaborer un plan de continuité des activités (PCA) du système d'information du DEN.

RENFORCEMENT DU SYSTEME D'EVALUATION DES ACQUIS DES ELEVES : INTEGRATION DU MAROC POUR LA PREMIERE FOIS DANS L'EVALUATION PISA DE L'OCDE

Au cours de la 3ème année du Compact II, **la sous-composante « Renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves »** a été marquée, pour sa part, par la validation par le DEN (Centre National des Examens, de l'Evaluation et de l'Orientation – CNEEO) et le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique (Instance Nationale d'Evaluation - INE) des actions d'appui visant le développement dudit système.

Ces actions concernent principalement (i) l'amélioration de la qualité des dispositifs techniques d'évaluation dans le cadre du Programme National d'Evaluation des Acquis (PNEA) ; (ii) l'amélioration de l'exploitation des résultats des évaluations nationales et internationales ; (iii) la consolidation du dispositif de formation en matière d'évaluation des acquis, (iv) le renforcement des outils et des pratiques de l'évaluation formative et de la remédiation, (v) l'amélioration et la révision du système des examens ; et (vi) le renforcement de la capacité des établissements scolaires à améliorer les performances scolaires à travers une meilleure mesure.

En vue de soutenir le déploiement de ces actions, l'Agence MCA-Morocco finalise la négociation d'une convention de partenariat avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ayant pour objet l'appui à l'amélioration des pratiques d'évaluation et d'examens dans l'enseignement secondaire au Maroc.

En parallèle, et outre le démarrage de l'acquisition d'équipements pour les centres des examens des trois régions bénéficiaires de l'activité « Education secondaire », il a été procédé aussi au lancement du processus de développement de la version arabe de la plateforme TAO (Testing Assisté par Ordinateur) pour la passation du Programme National d'Evaluation des Acquis (PNEA).

SYSTEME D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Au niveau de la composante « Développement d'un nouveau système d'entretien et de maintenance des équipements et des infrastructures des établissements scolaires », l'Agence MCA-Morocco a appuyé le DEN dans le choix du scénario à adopter pour le déploiement de ce nouveau système.

Pour rappel, six scenarii avaient été identifiés l'année précédente, en s'appuyant sur les résultats d'un diagnostic de la situation actuelle, d'un benchmark des expériences internationales et d'un examen des aspects liés aux partenariats et à l'externalisation.

Par ailleurs, l'Agence MCA-Morocco a lancé une prestation en vue d'appuyer le ministère de tutelle dans le développement, l'expérimentation et l'évaluation du nouveau système d'entretien et de maintenance des équipements et des infrastructures des établissements scolaires sur la base du scénario arrêté conjointement avec les services concernés du ministère.

VOLET
FORMATION PROFESSIONNELLE
AGIR POUR DEMAIN

La troisième année du Compact II a été particulièrement fructueuse pour le volet « Formation professionnelle », dont les réalisations phares ont concerné aussi bien l'activation du Fonds « Charaka » que l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle.

DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INDEXEE SUR LA DEMANDE DU SECTEUR PRIVÉ

Les efforts déployés par l'Agence MCA-Moroccco et ses partenaires pour la réalisation de l'objectif du Compact II en matière de développement de la formation professionnelle commencent à enregistrer du progrès par rapport aux résultats ciblés.

Ainsi, après un long et méticuleux processus de sélection, 14 mémorandums d'entente et une convention de partenariat ont été signés, le 02 août 2019, avec les porteurs des 15 projets de création et de reconversion d'établissements de formation professionnelle (EFP) financés par le Fonds « Charaka » et ce, lors d'une cérémonie présidée par le Chef du gouvernement, M. Saâd Dine El Otmani, et le Vice-Président de MCC en charge du Département des Opérations du Compact, M. Anthony Welcher.

Ces projets, totalisant un montant de 813,4 millions de DH, portent sur la création de 9 nouveaux EFP et la reconversion de 6 EFP existants. Ces centres couvrent les secteurs de l'agriculture & l'agro-industrie, du tourisme, de l'industrie, de l'artisanat, du BTP, du transport, de la logistique et de la santé. Ces centres, qui accueilleront et assureront la formation de près de 9.000 stagiaires annuellement, sont localisés au niveau de six régions du Royaume.

LES 15 PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS « CHARAKA »

LE FONDS CHARAKA de la formation professionnelle

La Région Casablanca-Settat (5 projets) :
- Institut de Formation en Boulangerie et Pâtisserie (Casablanca) ;
- Institut de Formation dans les Métiers du Transport et de la Logistique (Tit Mellil) ;
- Institut Spécialisé de Technologie Appliquée (Had Soualem) ;
- Institut Spécialisé des Métiers de l›Aéronautique et de Logistique Aéroportuaire
- (Nouaceur-Casablanca) ;
- Institut Supérieur du Bâtiment (Casablanca).

La Région Fès-Meknès (4 projets) :
- Institut des Arts Traditionnels (Meknès) ;
- Institut des Arts Traditionnels (Fès) ;
- Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l›Action Sociale (Meknès) ;
- Institut de Formation dans les Métiers du BTP (Fès).

La Région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (3 projets) :
- Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l›Industrie (Fahs-Anjra) ;
- Institut de Technologie Hôtelière et Touristique (Tanger) ;
- Institut de Formation dans les Métiers de l'Elevage (Bellota).

La Région de l'Oriental (1 projet) :
- Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l›Action Sociale (Oujda).

La Région Béni Mellal-Khénifra (1 projet) :
- Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l›Action Sociale (Beni Mellal).

La Région Drâa-Tafilalet (1 projet) :
- Institut Spécialisé de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique (Ouarzazate).

Consultation publique sur l'impact environnemental et social des travaux d'infrastructure à l'ISMALA - **Mars 2020**

LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS : DES AVANCÉES SUBSTANTIELLES

Aussitôt après avoir savouré les festivités des signatures, qui se sont poursuivies avec la conclusion des accords de don, les parties prenantes au Fonds « Charaka » ont entamé le travail sur le terrain, avec l'instauration et la concrétisation des modes de gouvernance des EFP (Société Anonyme ou Comité de Gestion de l'Etablissement) et ce, afin d'assurer une implication efficace du secteur privé dans la gestion de ces centres.

Ainsi, et après le démarrage des études architecturales et techniques, des consultations publiques ont été organisées, durant le mois de novembre 2019, sur l'impact environnemental et social des travaux d'infrastructures des 15 EFP financés par le Fonds « Charaka ». Elles ont permis d'associer l'ensemble des acteurs, au niveau de chaque EFP, à l'examen des résultats de l'étude d'impact susmentionnée, ainsi qu'à la définition concertée de la consistance des travaux d'infrastructures qui devraient démarrer durant l'année 2020.

Il est à signaler, à cet égard, que le diagnostic technique participatif des infrastructures des EFP existants et le relevé de l'état de référence des EFP à créer ont permis de noter les principaux enjeux techniques, environnementaux, sanitaires, sociaux et de genre et de proposer les mesures nécessaires à la réhabilitation et/ou à la réalisation des infrastructures des EFP en vue de la création d'un environnement propice à l'amélioration de la qualité des formations et des performances de ces EFP et au renforcement de l'accès et du maintien des stagiaires, filles et garçons.

Soucieuse d'optimiser son accompagnement et son soutien aux porteurs des projets d'EFP financés par le Fonds « Charaka », l'Agence MCA-Morocco a organisé, en janvier 2020, une journée d'information sur les procédures de gestion et les mécanismes et modalités de coordination, de suivi d'exécution et de suivi-évaluation de ces projets. Cette rencontre, présidée par le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, M. Saaïd Amzazi, a été également l'occasion de sensibiliser les porteurs de projets aux attentes de l'Agence MCA-Morocco et de MCC par rapport notamment au modèle de gouvernance des EFP basé sur le PPP, à leur soutenabilité post-Compact, à l'intégration des dimensions genre et inclusion sociale et au respect des normes de performance environnementale et sociale.

FONDS « CHARAKA » : UN ANCRAGE STRATÉGIQUE

Conçu en parfait alignement avec la Vision stratégique de la réforme 2015-2030, le Fonds « Charaka » se veut une contribution à la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales portant sur la réforme et la promotion de la formation professionnelle, notamment celles contenues dans les Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI du 20 août 2018 et de l'ouverture de la première session de la 3ème année législative de la 10ème législature, qui traduisent la Volonté Royale de faire bénéficier la jeunesse marocaine d'une formation de qualité procurant aux diplômés les compétences requises pour accéder au marché de l'emploi, selon une démarche réaliste répondant aux priorités de l'économie nationale et du marché du travail.

De même, les résultats ciblés par le Fonds « Charaka » convergent pleinement avec ceux de la feuille de route relative au développement de la formation professionnelle, présentée devant Sa Majesté le Roi en avril dernier, en termes notamment de promotion de l'insertion professionnelle des jeunes, d'amélioration de la compétitivité des entreprises et d'adoption de modes de gouvernance concertés avec les professionnels.

FONDS « CHARAKA » : LA PROMOTION DU PPP

Doté de près de 100 millions de dollars dont une contribution du gouvernement marocain d'une valeur de 30 millions de dollars, le Fonds « Charaka » contribue à la mise en place d'une offre de formation professionnelle tirée par la demande du secteur privé et adoptant des modèles de gouvernance basés sur le partenariat public privé (PPP).

Adoptant des modèles de gouvernance impliquant fortement le secteur privé et adaptés selon les spécificités sectorielles et les capacités des partenaires, les 15 projets financés par le Fonds « Charaka » bénéficient du fort engagement d'acteurs publics et privés, à même d'assurer la mobilisation des compétences humaines et des ressources financières nécessaires pour la réalisation et la pérennisation de ces projets.

Ainsi, ces projets bénéficient d'une forte implication du secteur privé, à travers notamment la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) représentée par son antenne régionale au Nord et plusieurs fédérations sectorielles (Minoterie, BTP, Transport & Logistique, Transport Multimodal, Industrie Hôtelière, Entreprises d'Artisanat et le Groupement des Industries Marocaines Aéronautiques et Spatiales), des organisations professionnelles (Association Nationale de Valorisation de la Boulangerie et de la Pâtisserie, Association Nationale des Cliniques Privées, Association de la Zone Industrielle du Sahel, Fédération Régionale des Métiers de Service et Coopérative des Métiers Rmika), ainsi que d'acteurs de la société civile (Fondation Al Kawtar) et du milieu académique (Université Mohammed VI des Sciences de la Santé).

En outre, et du côté public, les projets mettent à contribution des départements ministériels impliqués dans le secteur de la formation professionnelle (Agriculture, Industrie, Santé, Tourisme, Artisanat, Formation professionnelle, Transport & Logistique), des établissements et entreprises publics (Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, Agence Spéciale Tanger Méditerranée, Office National des Aéroports, Agence Marocaine de Développement de la Logistique, Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume et Al Omrane) et de collectivités territoriales (Conseil régional de Fès-Meknès, Conseil préfectoral de Fès, Conseil provincial de Meknès et Conseils communaux de Fès et de Meknès), ainsi que la Wilaya et la Chambre d'Artisanat de la Région Fès-Meknès.

APPUI À LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la sous-activité « Appui à la réforme de la formation professionnelle », des avancées notables ont été enregistrées au niveau des cinq axes d'appui, à savoir le cadre juridique, le financement de la formation professionnelle, la formation professionnelle privée, la formation continue et les aspects liés au GIS.

Journée d'information sur les procédures de gestion des projets soutenus par le Fonds « Charaka » - **Rabat, le 27 janvier 2020**

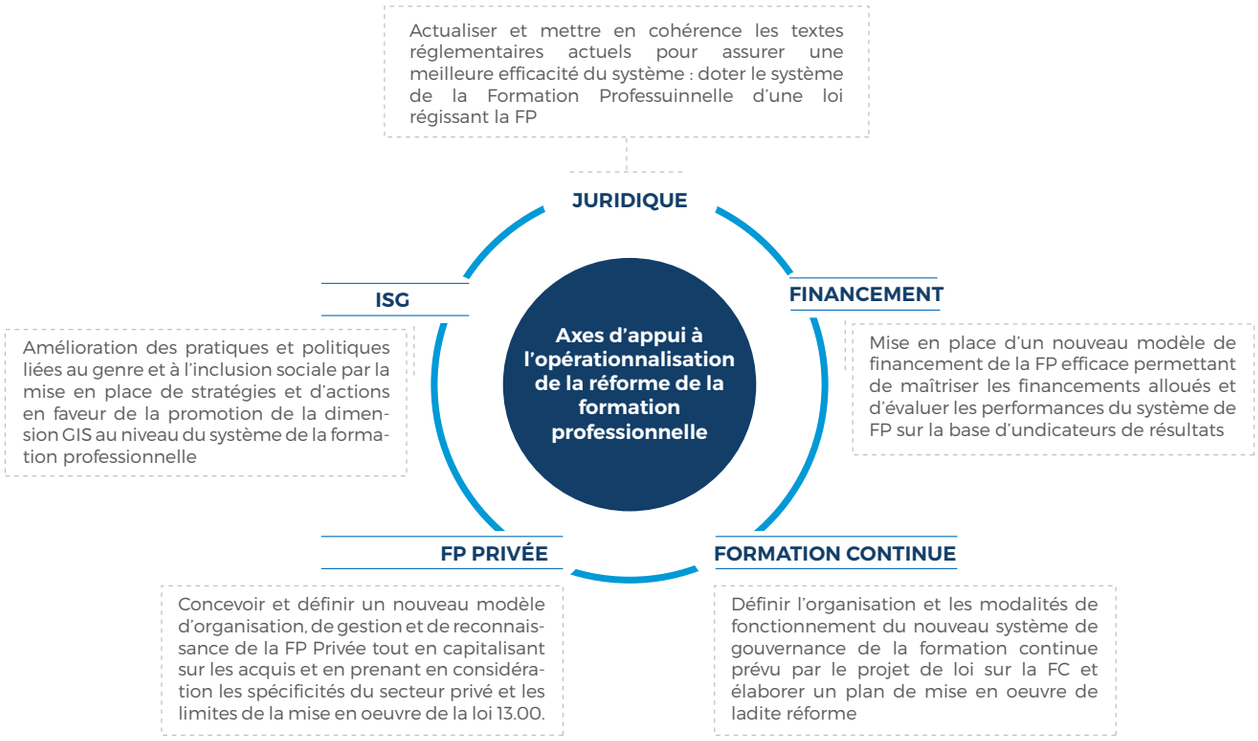

Concernant le volet relatif à la formation continue, la 3ème année du Compact II a été marquée par le démarrage, dès janvier 2020, de l'appui à la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 60.17 portant organisation de la formation continue.

L'appui prévu couvre également (i) la mise en place de la structure d'organisation et de gestion de la formation continue, (ii) l'élaboration des procédures et des modalités de mise en œuvre pour les volets ingénierie et financement, (iii) la conception, le développement et l'implémentation d'un système d'information et (iv) l'élaboration de la stratégie, du plan et des outils de communication.

Pour le volet financement, l'Agence MCA-Morocco a engagé, dès juin 2020, son appui à la mise en place d'une nomenclature budgétaire harmonisée et au développement du référentiel des coûts par programme de formation. A terme, cet appui devrait couvrir également la conception et le développement d'une plateforme informatique supportant le référentiel des coûts et permettant de calculer les coûts standards de référence.

En outre, et en vue de la rationalisation de l'offre de formation professionnelle, les actions d'appui enclenchées par l'Agence en avril 2020 porteront sur l'élaboration d'une nomenclature « rationnalisée » des filières de formation par secteur, niveau et mode de formation et la mise en place d'un dispositif de veille, de suivi et de mise à jour de l'offre de FP rationalisée.

Concernant le secteur de la formation professionnelle privée, l'Agence MCA-Morocco a entamé, en juin 2020, son accompagnement du Département de la Formation Professionnelle (DFP) dans le processus d'examen et de certification des lauréats des EFP privés. Arrêtées en concertation avec les parties prenantes, les actions prioritaires portent notamment sur l'élaboration de la démarche et du processus d'identification des centres d'examens et des filières, la conception du dispositif d'examen et de certification et la réalisation d'une première opération pilote.

S'agissant de l'intégration des aspects liés au Genre et à l'Inclusion Sociale (GIS) dans le système de la formation professionnelle, les actions activées par l'Agence MCA-Morocco fin mars 2020 ont trait au renforcement de l'architecture institutionnelle et organisationnelle dudit système en matière de GIS, au développement des capacités du personnel clés de la FP dans ce domaine et à l'accompagnement des opérateurs de FP dans la mise en œuvre du plan d'action GIS.

D'autre part, l'Agence MCA-Morocco a enclenché, en mai 2020, **la mise en œuvre des actions d'appui prioritaires convenues avec le DFP pour la mise en place d'un système d'évaluation et d'assurance qualité systématique, récurent et formalisé.** Ces actions couvrent (i) la conception d'un système d'évaluation externe basé sur le système intégré d'auto-évaluation, (ii) l'élaboration d'un référentiel qualité et d'une procédure de labellisation des EFP, (iii) la conception, le développement et l'implémentation d'un système d'information et (iv) l'instauration d'une assise juridique institutionnalisant l'évaluation et la labellisation.

VOLET EMPLOI

VERS DE NOUVEAUX HORIZONS

Séminaire sur les dispositifs de suivi des dynamiques de l'emploi dans les entreprises - **Rabat, le 19 février 2020**

Au cours de la 3ème année du Compact II, l'Agence MCA-Morocco a poursuivi ses actions, en appui aux efforts déployés par ses partenaires publics et privés, pour apporter des réponses efficaces et adaptées aux grands défis liés aux problématiques de l'emploi et du marché du travail.

APPUI À L'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF D'OBSERVATION ET D'ANALYSE DU MARCHÉ DE TRAVAIL

Dans le cadre de la composante « Appui à l'amélioration et à l'intégration du dispositif d'observation du marché du travail », l'Agence MCA-Morocco a œuvré, en concertation avec les parties prenantes concernées, à la mise en œuvre d'actions prioritaires relatives à la production de statistiques et d'analyses convenues dans la feuille de route de court et moyen termes.

Les actions prioritaires implémentées dès 2019, à législation constante et sans changement de la configuration institutionnelle, vont permettre, d'une part, de poser d'utiles jalons dans une perspective à long terme d'opérer des changements de grande ampleur qui touchent à l'architecture de l'ensemble du système statistique national et d'autre part, de répondre à des besoins urgents en informations sur le marché du travail.

Les actions prioritaires portent sur la production statistique relative à :

- la demande de travail, via notamment la mise sur pied d'un dispositif d'enquête sur les dynamiques de l'emploi en s'appuyant sur un panel d'entreprises, l'exploitation des statistiques administratives collectées par la CNSS et l'animation d'ateliers multipartenaires et de séminaires de prospective sectorielle des métiers et les compétences futures ;
- l'offre de travail, à travers notamment la réalisation d'études et d'analyses approfondies sur l'employabilité, la transition et les parcours d'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail et la mise en place de plateformes digitales pour la mise à disposition en temps réel d'information sur les métiers en tension, les compétences, les emplois vacants, les formations, les pénuries de compétences, les profils disponibles, les niveaux de salaires et conditions du travail, les services et prestations de formation et emploi, les types de contrat, etc..

D'autres appuis sont susceptibles d'être mobilisés pour la durée restante du Compact II. Leur portée et leur nature seraient adaptées selon les priorités des acteurs institutionnels clés du marché du travail (Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, Départements de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle, ministères sectoriels, Haut-Commissariat au Plan, ANAPEC, OFPPT, CGEM, Universités, etc.).

SÉMINAIRE SUR LES DISPOSITIFS DE SUIVI DES DYNAMIQUES DE L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES

En appui aux efforts déployés par le Gouvernement pour la promotion de l'emploi en application des Hautes Orientations Royales, l'Agence MCA-Morocco et le MTIP ont organisé, les 19 et 20 février 2020 à Rabat, un séminaire pour débattre des objectifs, des démarches méthodologiques et des résultats attendus du nouveau dispositif de suivi des dynamiques de l'emploi dans les entreprises au Maroc qui sera mis en place par les deux parties.

Ce séminaire a permis aussi de développer une compréhension commune des enjeux et opportunités de mise en place d'un tel dispositif dans les entreprises et de mieux appréhender les conditions et les préalables d'une mise en place réussie de ce dispositif.

Ce nouveau dispositif vise à assurer un suivi régulier des dynamiques et de la gestion de l'emploi dans les entreprises et des mobilités de la main d'œuvre dans le secteur privé selon le secteur d'activité et la région.

Cet outil statistique permettra, en outre, de mieux comprendre les conditions de création et de suppression des emplois au sein des entreprises. Il favorisera aussi une meilleure compréhension des besoins en compétences des entreprises, des difficultés auxquelles elles sont confrontées en matière de recrutement et, plus largement, des modalités de gestion de leur personnel au vu des enjeux de compétitivité liés à leur positionnement sur leurs marchés. Le nouveau dispositif vise aussi à fournir une radioscopie de la démographie des entreprises et des aléas de celles nouvellement créées.

Se voulant novateur, ce dispositif statistique se donne également comme objectif d'assurer une meilleure adaptation des programmes de formation et d'emploi à la diversité des entreprises et à la pluralité de leurs besoins.

Ce séminaire a été marqué par la participation d'acteurs institutionnels, de professionnels, d'experts et de chercheurs nationaux et internationaux travaillant sur les problématiques de l'emploi, ainsi que par le passage en revue d'expériences internationales probantes dans ce domaine dont celles du Canada, de l'Allemagne, de la France et de la Tunisie.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES D'EMPLOI VIA LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT BASÉ SUR LES RÉSULTATS (FBR)

LA SÉLECTION DES PROJETS BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME EMPLOI FBR

Le volet « Emploi » a clôturé l'année 2019 en apothéose avec le lancement de la mise en œuvre de l'une de ses composantes phares, à savoir la conception et le déploiement d'un nouveau programme de promotion de l'emploi inclusif par les mécanismes de financement basé sur les résultats, dénommé « Programme Emploi FBR », et ce, lors d'une cérémonie présidée le 08 novembre 2019 à Salé par Mme Ivanka Trump, Conseillère du Président des Etats-Unis d'Amérique, et M. Mohamed Amkraz, Ministre du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

Ainsi, et à l'issue d'un appel à projets lancé du 05 mars au 29 avril 2019 et au terme d'un processus d'évaluation rigoureux, 8 conventions de subvention ont été signées avec les prestataires sélectionnés pour leur permettre d'implémenter leurs projets totalisant un montant de subvention de 55 millions de DH.

Ces projets, implantés au niveau de 9 régions, visent à accompagner, à la fin du Compact II, près de 9.000 personnes, dont 65% de femmes, en leur offrant des services de formation qualifiante, d'encadrement et d'intermédiation, en vue de l'insertion de près de 7.200 personnes sur le marché du travail, dont 5.500 seraient maintenus dans un emploi formel pendant au moins 6 mois.

Les projets sont portés par des ONG, des associations nationales ou internationales, ainsi que des prestataires privés nationaux opérant dans le domaine de l'intermédiation.

Durant la première période d'implémentation d'une durée de 16 mois, les montants et cibles des conventions signées sont comme suit :

NOM DU PRESTATAIRE	LOCALISATION	MONTANT DE LA SUBVENTION (DHS)	CIBLES		
			FORMATION	INSERTION	MAINTIEN À 6 MOIS
Education for Employment (EFE Maroc)	Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Fès-Meknès	9 106 751	559	420	336
Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE)	Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Oriental, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Marrakech-Safi, Béni Mellal-Khénifra	4 216 676	500	300	200
Association Oasis Verte pour le Développement et la Démocratie (AOVDD)	Darâa-Tafilalet	2 162 824	172	140	130
S FORHET	Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Marrakech-Safi, Souss-Massa	15 000 000	1000	808	600
EGO Intérim	Casablanca-Settat, Marrakech-Safi	12 000 648	1200	1000	800
AMIDEAST	Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Souss-Massa	4 801 556	600	500	380
Initiative pour la Protection des Droits des Femmes (IPDF)	Fès-Meknès	4 449 068	1000	600	550
Association Al Jisr	Oriental	3 485 4 45	500	400	288
TOTAL		55 222 968	5531	4168	3284

DES PROJETS RÉSILIENTS

Aussitôt après la validation des plans de travail avec les 8 prestataires, en mars 2020, et en dépit du contexte marqué par la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Maroc, des dizaines de femmes et de jeunes en difficulté d'insertion sur le marché du travail ont pu améliorer leur employabilité grâce aux sessions de formation organisées par des porteurs de projets soutenus par le Programme Emploi FBR.

Ainsi, et dans le respect des mesures préventives édictées par les autorités compétentes en vue d'atténuer les risques liés à la pandémie du Coronavirus « Covid-19 », certains prestataires ont adapté leurs activités portant essentiellement sur la formation en soft skills et l'accompagnement des candidats sélectionnés, soit en présentiel ou à distance. A ce titre, plus de 310 femmes et jeunes en difficulté d'insertion sur le marché du travail ont pu participer, jusqu'au 30 juin 2020, aux formations organisées, dont plus du tiers sont en cours d'insertion dans les secteurs de l'agroalimentaire, du textile et de l'hôtellerie et les centres d'appels.

PROGRAMME
EMPLOI FBR
UN PROGRAMME INCLUSIF

Doté d'un budget de près de 10 millions de dollars, le Programme Emploi FBR vise à améliorer l'employabilité des populations en difficulté d'insertion sur le marché du travail et à faciliter leur insertion et leur maintien dans un emploi formel.

Il cible, en particulier, les femmes, les non-diplômés et les diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle dans des filières à accès ouvert et en situation de chômage de longue durée.

Hormis le ciblage de ces populations vulnérables, le Programme Emploi FBR se distingue également d'autres modèles de financement, couramment adoptés dans les programmes sociaux et se basant sur le paiement des activités, par le fait qu'une partie des fonds déboursés aux prestataires est liée à la réalisation de résultats préétablis.

ASSISTANCE TECHNIQUE

D'autre part, et dans le cadre de l'assistance technique fournie à l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) en vue d'améliorer ses performances en matière de gestion des programmes et prestations d'emploi, l'Agence MCA-Morocco s'est attelée au design des mesures d'appui identifiées dans le plan d'action arrêté au terme d'un diagnostic détaillé.

Ces mesures, portant essentiellement sur la sauvegarde du système d'information de l'ANAPEC, son optimisation à travers l'activation de la solution « Business Intelligence » et sa pérennisation via le renforcement de sa gouvernance, seront activées incessamment grâce au déploiement de solutions software et hardware.

Par ailleurs, l'Agence a mené des consultations avec le MTIP et l'ANAPEC pour prioriser d'autres actions d'assistance technique, hormis celles portant sur le système d'information, sur la base notamment des nouveaux besoins qui ont émergé en lien avec la crise sanitaire de la pandémie « Covid-19 ».

D'autre part, l'Agence a engagé des consultations similaires avec l'INDH pour déterminer les actions prioritaires de l'assistance technique à apporter à ces deux institutions en vue de la promotion des mécanismes de FBR.

APPUI À LA PROMOTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'EMPLOI ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'Agence MCA- Morocco a lancé en octobre 2019, en collaboration avec les partenaires institutionnels concernés, un appel à partenariat pour la mobilisation d'un organisme de recherche spécialisé en évaluation pour le déploiement de l'Initiative d'Evaluation d'Impact des politiques et des programmes d'emploi et du marché du travail (IEI).

A l'issue d'un processus rigoureux de sélection, le laboratoire de recherche JPAL du Massachusetts Institute of Technology (MIT), appuyé par le laboratoire de recherche EPoD de l'Université Harvard, a été sélectionné en mars 2020 comme partenaire de recherche pour la mise en œuvre de cette Initiative en collaboration avec les acteurs institutionnels clés du marché du travail.

Par la suite, l'Agence MCA-Morocco a entamé une phase de négociation avec ce partenaire de recherche en vue de l'élaboration d'un plan opérationnel pour la mise en œuvre de cette Initiative.

A ce titre, les parties prenantes sont en phase finale du processus de signature d'une convention de partenariat, en prélude au déclenchement de la première période de la mise en œuvre de l'IEI, avec notamment la réalisation d'une étude sur l'impact de la pandémie « Covid-19 » sur le marché du travail au Maroc, le lancement d'un premier appel à projets de recherche à financer dans le cadre de l'IEI et l'organisation d'une formation au bénéfice des hauts décideurs sous le thème « Leading evidence-based policy ».

Formation au profit des porteurs de projets bénéficiaires du soutien du Programme Emploi FBR - **Février 2020**

L'IEI

LE TRIPTYQUE VERTUEUX

Dotée d'un budget de 5 millions USD, l'Initiative d'appui à l'évaluation d'impact des politiques d'emploi et du marché du travail vise à améliorer les résultats et les impacts attendus desdites politiques.

L'Agence MCA-Morocco mandatera un organisme de recherche pour la durée restante du Compact II afin d'implémenter les différentes composantes de ladite Initiative, à savoir :

1. **La réalisation d'études d'évaluation pour générer des enseignements et des éclairages utiles pour l'appui à la décision en relation avec des** politiques et programmes d'emploi et du marché de travail qui se trouvent au cœur des préoccupations des décideurs publics (niveau élevé de rigueur scientifique et de crédibilité). La coproduction de ces études d'évaluation par des équipes mixtes, marocaines et internationales, facilitera le transfert des connaissances, le partage et l'apprentissage par les institutions nationales.

2. **Le renforcement des capacités nationales** en termes de production et d'utilisation de preuves rigoureusement établies et objectives dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi et du marché du travail, à travers l'organisation d'ateliers et le déploiement d'outils de formation, de sensibilisation et de mobilisation des partenaires institutionnels, des experts et des professionnels nationaux.

3. **Le partage des connaissances** : diffusion des résultats des recherches et des connaissances pertinentes (accessibles et non techniques) en matière de politiques à des parties prenantes très diverses, à travers des outils appropriés (symposium, notes d'orientation (Policy briefs), plateformes, matériaux de médias sociaux, etc.).

APPUI À LA PROMOTION DE L'ÉQUITÉ GENRE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Au volet de l'appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel, l'Agence MCA-Morocco a mobilisé de l'expertise pour appuyer le MTIP et ses partenaires socioprofessionnels dans la promotion de l'équité genre en milieu professionnel, à travers la sensibilisation et l'encouragement des entreprises qui réalisent des progrès en matière de politiques d'inclusion et d'égalité professionnelle, dans la perspective d'améliorer les conditions d'accès et de maintien des femmes dans le milieu professionnel.

Activée dès le début de l'année 2020, cette assistance technique a égrené ses premiers jalons par la finalisation du rapport méthodologique en février 2020 et l'entame d'actions d'amélioration du dispositif existant "Trophée de l'égalité professionnelle" initié par le MTIP en 2016, en vue d'en faire un outil performant, efficace et attractif auprès des entreprises pour la promotion de l'équité et de l'égalité sur le lieu de travail.

Ces travaux préparatoires sont des préalables nécessaires pour l'élaboration d'un plan d'action, d'une stratégie de communication et d'un manuel de procédures relatifs à la mise en place de la nouvelle formule du « Trophée de l'égalité professionnelle », dans la perspective de l'organisation de la première édition améliorée du trophée au mois de mars 2021.

ACTIVITÉ
GOUVERNANCE DU FONCIER
UN APPUI SOUTENU AU GOUVERNEMENT

Présentation au Chef du gouvernement du rapport intitulé « Le foncier au Maroc : un levier fondamental pour le développement durable et l'inclusion sociale », élaboré par le CESE - **Rabat, le 26 février 2020**

Au titre de l'activité « Gouvernance du foncier », la 3ème année du Compact II a été marquée par la contribution de l'Agence MCA-Morocco à la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales appelant à l'adoption d'une stratégie nationale foncière intégrée clairement définie et à son opérationnalisation sous forme de plans d'action.

ELABORATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE FONCIERE

Ainsi, l'appui apporté par l'Agence MCA-Morocco dans ce sens a adopté une approche participative, inclusive et consensuelle vis-à-vis du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) et du Coordonnateur national que le Chef du Gouvernement a respectivement saisi pour réaliser une étude et émettre son avis sur la politique foncière de l'Etat, et mandaté pour l'élaboration des projets de la stratégie foncière nationale et de son plan d'action.

COLLABORATION AVEC LE CESE : UNE ACTION FRUCTUEUSE

Les actions initiées par l'Agence en appui au CESE ont activement contribué à la réalisation de leurs objectifs communs, à savoir l'émission de l'avis du CESE qui a été rendu public le 22 janvier 2020 en conférence de presse et la production du rapport intitulé « Le foncier au Maroc : un levier fondamental pour le développement durable et l'inclusion sociale », présenté au Chef du gouvernement en date du 26 février 2020.

L'Agence avait contribué au préalable à l'élaboration de la note de cadrage de cette étude réalisée par le CESE, ainsi que de la note conceptuelle du « Forum interactif et contributions citoyennes ». De plus, les ressources de l'Agence ont participé aux différents ateliers et auditions organisés par le CESE et ont contribué activement à l'enrichissement des débats autour des différentes thématiques abordées.

L'Agence a également partagé avec le CESE des travaux qu'elle a réalisés en interne, dont le rapport sur les statuts fonciers au Maroc et le rapport sur la généralisation de l'immatriculation.

L'Agence a également contribué à la réalisation de la mission initiée par le CESE sous le titre « Etude juridique : l'analyse bibliographique et le benchmark international », à travers la participation à la finalisation de ses termes de référence et aux réunions du comité de suivi de cette mission.

APPUI AU COORDONNATEUR NATIONAL

En appui à M. Karim Tajmouaati, Directeur général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC), mandaté par le Chef du gouvernement en tant que Coordonnateur national pour la préparation du projet de la stratégie nationale et de son plan d'action, l'Agence MCA-Morocco a conduit des études en appui à l'élaboration de cette stratégie. Il s'agit de la réalisation d'une étude de benchmarking portant sur deux thématiques, à savoir (i) la convergence des statuts fonciers et (ii) la conception d'un système d'information foncière multi-usages, unifié, accessible et durable.

ELARGISSEMENT DU CHAMP DE L'ACTIVITÉ : SIGNATURE DE LA LETTRE D'IMPLÉMENTATION

La visite au Maroc de Mme Ivanka Trump a été marquée par la signature d'une « Lettre d'implémentation » entre le Gouvernement du Maroc et MCC en date du 07 novembre 2019, qui a élargi le champ d'intervention de l'activité « Gouvernance du foncier ».

Les actions inscrites au titre de cet accord supplémentaire concernent notamment les trois composantes suivantes :

1. Le soutien à l'élaboration de la stratégie foncière de manière à favoriser davantage la participation des femmes à l'économie, moyennant un meilleur accès au foncier au Maroc ;
2. L'appui à la mise en place d'un centre d'inclusion des femmes au foncier « Land Women Inclusion Center » dont les activités consisteront, entres autres, à appuyer la création et la pérennisation d'une base de données sur les droits fonciers des femmes ;
3. L'appui à la mise en œuvre des actions relatives aux terres collectives en dehors des périmètres d'irrigation conforment à la nouvelle loi n° 62.17 et son décret d'application, selon la manière convenue par le Gouvernement et MCC et ce, dans la mesure du possible, avant la date de fin du Compact II.

Ainsi, et en vue de concrétiser les deux premières composantes, l'Agence MCA-Morocco a lancé, en mai 2020, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, la réalisation d'une étude de benchmarking portant sur deux thématiques, à savoir (i) l'amélioration de l'accès des femmes au foncier et de leur participation à la gouvernance foncière et (ii) la conception des centres d'inclusion des femmes au foncier.

Signature de la « Lettre d'implémentation » entre le Gouvernement du Maroc et MCC élargissant le champ d'intervention de l'activité « Gouvernance du foncier » - **Rabat, le 07 novembre 2019**

ACTIVITÉ
FONCIER INDUSTRIEL
UN ENGAGEMENT POUR L'EXCELLENCE

Travaux hors-site au niveau de la zone industrielle de Had Soualem - **Juin 2020**

S'inscrivant dans la continuité des efforts déployés par l'Agence MCA-Morocco et ses partenaires pour promouvoir l'offre foncière et drainer davantage d'investissements, l'activité « Foncier industriel » a réalisé, durant la 3ème année du Compact II, des progrès notables au niveau de la mise en œuvre de ses trois composantes.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ET DE REVITALISATION DE ZONES INDUSTRIELLES

Ainsi, et au volet de la composante « Sites pilotes », la 3ème année du Compact II s'est particulièrement distinguée par le lancement par l'Agence de l'appel à partenariat pour l'aménagement, le développement et la gestion de trois parcs industriels situés dans la Région Casablanca-Settat, selon un nouveau modèle tiré par la demande et privilégiant le partenariat public privé (PPP).

Ouvert du 13 avril jusqu'au 17 septembre 2020, cet appel à partenariat porte, en effet, sur la revitalisation et l'extension de deux zones industrielles à Bouznika et Had Soualem et le développement d'une nouvelle zone industrielle à Sahel Lakhyayta, qui s'étendent ensemble sur une superficie globale de 140 Ha.

Ces trois sites industriels pilotes ont été identifiés sur la base d'un ensemble de critères, dont essentiellement la demande, l'impact économique, la viabilité financière, la surface mobilisable et l'absence de risques majeurs.

La mise en place de ces trois parcs industriels permettra le renforcement de l'offre de terrains industriels dans la Région Casablanca-Settat répondant aux besoins des investisseurs en termes de qualité des infrastructures et des aménagements et de standards de gestion et aux exigences de durabilité, d'inclusion sociale, d'égalité et d'équité de genre. Ces trois sites visent à contribuer à l'accroissement des investissements privés (500 entreprises industrielles pour un investissement total prévisionnel de 486 millions de dollars) et à la création d'emplois (27.000 opportunités d'emplois).

Préalablement au lancement de cet appel à partenariat, une phase préparatoire, couvrant la période allant du 02 au 22 janvier 2020, a été marquée par l'organisation de rencontres avec les professionnels des zones industrielles, ce qui a permis de mieux cerner leurs attentes et de recueillir leurs propositions d'amélioration et d'enrichissement des documents de l'appel à partenariat.

Plus en amont, et afin de réunir les conditions de réussite de cet appel à partenariat, l'Agence MCA-Morocco avait entrepris, en étroite coopération avec ses partenaires, notamment le Ministère de l'Industrie et les autorités locales, une série de travaux préparatoires (analyse de la demande et du positionnement des trois zones, modélisation financière et faisabilité des trois zones, etc.), ayant abouti à la détermination concertée du modèle de PPP à adopter au niveau de chacun des trois sites industriels pilotes.

S'articulant autour d'une composante commune aux trois sites consistant en la cession de l'assiette foncière au partenaire privé, le modèle de PPP se veut, en effet, spécifique pour chacun des 3 sites, en ce qui concerne l'offre commerciale (locative pour Had Soualem et Sahel Lakhyayta et mixte pour Bouznika), le périmètre de l'offre de services mise en place par le partenaire privé (extension aux industriels des zones existantes de Had Soualem et Bouznika selon la demande) et la durée de la convention de partenariat (30 ans pour Had Soualem et Sahel Lakhyayta et 15 ans pour Bouznika).

En vertu du modèle de PPP adopté, la partie publique assure la mobilisation de l'assiette foncière assainie et connectée à toutes les infrastructures hors-site nécessaires et réalisées aux meilleurs standards internationaux, l'obtention des autorisations urbanistiques, environnementale et sociales nécessaires et la mise à niveau des zones industrielles adjacentes. En contrepartie, la partie privée est appelée à réaliser et financer les aménagements in-site nécessaires, à commercialiser les lots selon un prix convenu contractuellement par les parties et à assurer la gestion des zones industrielles selon les plus hauts standards de qualité et dans le respect des normes environnementales et sociales de MCC.

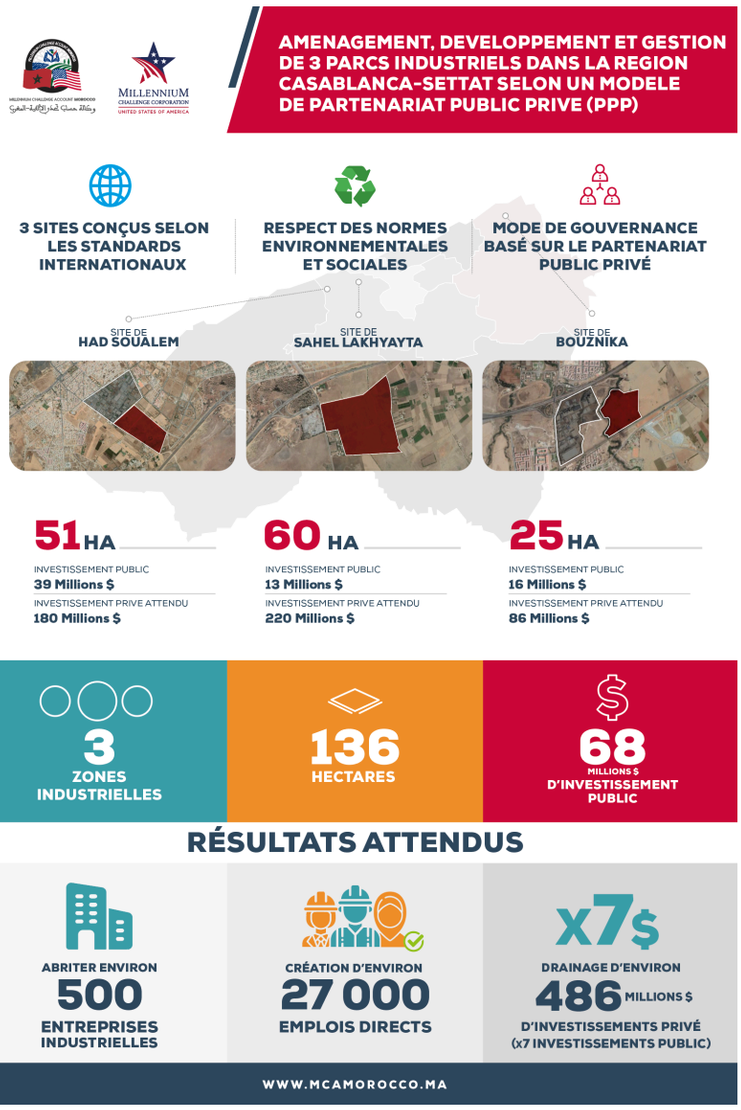

PARTIE PUBLIC

- Mobilisation du foncier ;
- Réalisation des infrastructures hors-site ;
- Mise à disposition des études :
  - Master Plan, études topographiques et géotechniques, études de voirie et Réseau Divers (VRD)
- Financement et réalisation de l'opération de revitalisation des zones existantes.

PARTENAIRE PRIVÉ

- Réalisation et financement des travaux in-site.
- Réalisation et financement du programme de construction conformément à l'offre du partenaire privé intégrant a minima le bâtiment «Accueil et Administration» et un espace de restauration.
- Commercialisation des lots selon un prix convenu contractuellement par les parties.
- Rôle de gestionnaire unique au sein du parc réalisé.

Honorant les engagements de la partie publique, l'Agence MCA-Morocco a finalisé les études techniques portant sur les infrastructures hors-sites et in-sites, ainsi que les études environnementales et sociales des trois sites selon les normes de la Société Financière Internationale (Groupe de la Banque mondiale) et de la loi nationale. Elle a, en outre, démarré, en décembre 2019, la réalisation des travaux hors-sites.

Dans le cadre du parachèvement de la mobilisation de l'assiette financière assainie et libre de toute occupation, l'Agence a également finalisé le plan d'action de réinstallation relatif au site de Had Soualem et le plan de rétablissement des moyens de subsistance pour le site de Bouznika. Ainsi, le processus de déplacement de 74 personnes affectées par le projet (15 ménages et 20 restaurateurs et leurs employés) est engagé pour une enveloppe de près de 575 000 USD. Les actions consistent en l'achat d'appartements et le financement de projets générateurs de revenus visant à apporter un soutien aux ménages/restaurateurs déplacés afin de garantir leur intégration au milieu d'accueil et le rétablissement de leurs revenus. Chaque ménage recevra, en plus d'un accompagnement personnalisé, deux forfaits :

- Programme de formation de base (alphabétisation, gestion du logement, intégration à la vie urbaine, hygiène, etc.) et ;
- Programme de soutien au démarrage d'un petit commerce

PARCS INDUSTRIELS

DÉVELOPPEMENT ET DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU MODÈLE DE PÉRENNE ET REPRODUCTIBLE

La mise en œuvre la composante « Sites pilotes » a pour objet la conception d'un nouveau modèle pérenne et reproductible de développement de parcs industriels durables et de revitalisation de zones industrielles existantes, privilégiant le PPP et la promotion de la durabilité environnementale et sociale, et le déploiement de ce nouveau modèle à titre pilote au niveau de trois sites dans la Région Casablanca-Settat.

La mise en œuvre de ce nouveau modèle d'offre industrielle vise à atténuer la contrainte liée à la difficulté d'accès au foncier industriel. Il permettra aussi d'optimiser l'investissement public et de bénéficier des investissements du secteur privé, ainsi que de son expertise en matière d'aménagement, de commercialisation et de gestion des zones industrielles.

Zone industrielle existante de Bouznika et le site de sa future extension

STEP DE LA ZI DE HAD SOUALEM

SIGNATURE DU CONTRAT DE CONSTRUCTION

L'Agence MCA-Morocco a conclu, en juin 2020, un contrat portant sur la construction d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) au niveau de la zone industrielle de Had Soualem.

La réalisation de cette STEP, dont les travaux de construction devraient démarrer en juillet 2020 et nécessiter une durée de 24 mois, vise à améliorer l'environnement immédiat avoisinant de l'Oued Merzeg où sont déversées actuellement les eaux usées non-traitées de la zone industrielle existante, et à rehausser la qualité des eaux de baignade au niveau de la plage portant le même nom que ledit oued qui s'y verse au niveau de la commune de Dar Bouazza.

S'étendant sur une superficie de 9 Ha, cette STEP est dimensionnée pour assurer le traitement tertiaire des eaux usées déversées par la zone industrielle existante de Had Soualem, sa future extension et le nouveau parc industriel de Sahel Lakhyayta, soit un débit prévisionnel d'environ 5.100 m3 par jour, correspondant à l'équivalent des eaux usées rejetées par une ville comptant 100.000 habitants.

La réalisation de cette STEP, grâce à l'implication active du Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique (MICEVN), les autorités locales et la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de la Chaouia (RADEEC), permettra ainsi d'améliorer les performances environnementales et sociales des sociétés installées ou qui seront installées au niveau des zones industrielles concernées, ainsi que le cadre de vie des habitants des communes situées à l'aval de l'Oued Merzeg.

Nécessitant un investissement de l'ordre de 128,6 millions de DH, dont une contribution du MICEVN de 6,6 millions de DH, la construction de cette STEP, sur un foncier mis à la disposition par la RADEEC, concrétisera ainsi l'un des engagements de la partie publique en vertu du modèle de PPP préconisé.

SOUTIEN AUX ZONES INDUSTRIELLES DURABLES ET INCLUSIVES

Dans le cadre de la composante « FONZID » (Fonds des Zones Industrielles Durables), et suite à l'appel à projets lancé le 1er mars 2019 et clôturé le 1er juillet 2019, 18 projets ont été retenus à l'issue d'un long et minutieux processus d'évaluation (voir encadré) et de négociation et ce, parmi les 58 propositions de projets soumises.

Les 18 projets retenus ont été répartis sur deux groupes, un premier groupe regroupant les projets remplissant l'ensemble des critères et éligibles à la phase de mise en œuvre et un second groupe comprenant les projets éligibles à la phase d'assistance technique et nécessitant davantage d'informations et d'études pour satisfaire l'ensemble des critères.

Totalisant un investissement de l'ordre de 71 millions de dollars dont 31 millions de dollars seront subventionnés par le FONZID, les 9 projets du premier groupe portent sur la création/développement de 5 parcs industriels et la requalification/réhabilitation de 4 zones industrielles existantes (voir encadré). A fin juin 2020, 8 de ces 9 projets ont fait l'objet d'accords de dons en vue du renforcement du modèle des zones industrielles durables et de l'amélioration de la productivité et des performances environnementales et sociales des entreprises dans les zones industrielles. Dans ce sens, l'Agence a lancé la réalisation des études techniques relatives aux impacts environnementaux et sociaux des travaux d'infrastructures des 9 projets sélectionnés.

Les 9 projets directement éligibles au financement du FONZID devraient générer près de 16.400 emplois et permettre le développement d'une offre de lots industriels à la vente ou à la location aux entreprises de 105 ha, comprenant 70 bâtiments industriels en location pour une surface plancher totale de 58.109 m^2. Ce premier lot de projets permettra également d'assurer la requalification d'une surface totale en zones industrielles de

267 ha. De plus, le FONZID financera la construction de bâtiments pour accueillir des services à destination des entreprises et des usagers au niveau des 9 projets retenus pour une surface totale plancher de 20.564 m^2.

S'inscrivant dans le cadre de la promotion du PPP en matière de développement et de gouvernance des parcs industriels, ces projets bénéficient du fort engagement d'acteurs publics et privés à même d'assurer la mobilisation des compétences humaines et des ressources financières nécessaires pour la réalisation et la pérennisation de ces projets.

Ainsi, ces projets impliquent des entités publiques (collectivités territoriales, aménageurs-développeurs publics de zones industrielles et chambres professionnelles) et des entités privées investissant dans le développement et la gestion des zones industrielles ou offrant des services aux zones industrielles (organisations professionnelles, groupements d'industriels, associations et gestionnaires de zones industrielles, aménageurs développeurs privés de zones industrielles, sociétés privées, universités, etc.).

LES 9 PROJETS BÉNÉFICIAIRES
DU FONZID

Les 9 projets bénéficiaires du FONZID sont localisés au niveau de cinq régions du Royaume, selon la répartition suivante :

La Région Casablanca-Settat (4 projets) :
- La création du Parc Industriel Ahl Loughlam, Casablanca, dédié à l'industrie du cuir ;
- La construction d'un parc d'unités industrielles « Tawfiq Jadida », Nouasseur ;
- La création d'un centre multiservice à destination des entreprises et des employés dans le cadre de la requalification de la zone industrielle de Sidi Bernoussi, Casablanca ;
- La construction d'une unité de recyclage des déchets plastiques dans le cadre de la requalification de la zone industrielle de Sidi Bernoussi, Casablanca.

La Région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (2 projets) :
- L'extension de la zone industrielle de Tétouan Park, Souk Leqdim - Tétouan ;
- La requalification de la zone industrielle de Tétouan, Tétouan.

La Région de Rabat-Salé-Kénitra (1 projet) :
- L'extension du parc industriel Aïn Johra, Khémisset.

La Région Fès-Meknès (1 projets) :
- La création de la zone industrielle Fez Smart Factory, hébergeant des usines intelligentes et durables s'inscrivant dans le cadre de l'industrie 4.0, Fès.

La Région Souss-Massa (1 projet) :
- La requalification de la zone industrielle de Tassila -Tranche II, Inezgane - Aït Melloul.

FONZID

UN PROCESSUS DE SÉLECTION RIGOUREUX

A l'issue de la première phase d'évaluation des 58 dossiers soumis en réponse à l'appel à projets du FONZID, 30 projets ont été présélectionnés pour faire l'objet (i) d'une due diligence technique portant sur les aspects liés à l'infrastructure, aux performances environnementales et sociales, au genre et à l'inclusion sociale), ainsi que (ii) d'une due diligence dédiée à la vérification des capacités financière et administrative des porteurs de projets.

Suite aux résultats et recommandations de la phase de due diligence, il a été procédé au réexamen des dossiers de candidature, des scores attribués aux projets présélectionnés, ainsi que de l'éligibilité de ces projets, au regard notamment de leur taux de rentabilité économique et de leur respect des normes de performances environnementales, sociales et de genre.

Pour rappel, l'évaluation et la sélection des projets éligibles au soutien financier et techniques du FONZID ont été assurées par un panel d'évaluation indépendant, en se basant sur un ensemble de critères définis dans le manuel de procédures du FONZID et portant notamment sur la pertinence et la justification des projets, la capacité des bénéficiaires à mettre en œuvre les projets subventionnés, le modèle de gouvernance existant ou à proposer, la durabilité du projet, les performances environnementales, sociales et de genre du projet, le statut foncier et d'autres critères spécifiques à chaque catégorie de projet (création ou requalification de zones industrielles).

ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE GESTION DE ZONES INDUSTRIELLES

Au volet de l'assistance technique assurée par le Centre d'Expertise pour le Développement du Foncier Industriel (CEDFI), l'Agence MCA-Morocco a appuyé le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique (MICEVN) dans la mise en place d'un nouveau cadre juridique spécifique aux espaces d'accueil industriels, à travers l'élaboration du projet de loi relatif aux zones industrielles et du texte règlementaire d'application de ce projet de loi. Ce nouveau cadre juridique fixera les conditions de planification, d'aménagement, de développement, de valorisation, de gestion et de mise à niveau de ces espaces, dans la perspective d'en renforcer la performance globale et la durabilité.

Parallèlement, et dans l'objectif de soutenir les parties prenantes dans l'intégration et l'ancrage des concepts et objectifs prônés par le nouveau modèle de développement et de gestion des zones industrielles dans l'exercice de leurs missions et la réalisation de leurs programmes et projets, l'Agence a (i) identifié leurs besoins en termes de renforcement des capacités et ce, en concertation avec le MICEVN et (ii) finalisé les préparatifs relatifs à la tenue d'un module de formation sous le thème « Foncier au Maroc : Cadre juridique et statuts », dont le démarrage est prévu au mois de juillet 2020.

En appui aux actions susmentionnées prévues au titre de l'assistance technique au MICEVN et aux parties prenantes, l'Agence a engagé des négociations avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour la conclusion d'un accord de partenariat devant couvrir, en outre, la mise en place d'une plateforme électronique sur le foncier industriel, le diagnostic des 119 zones industrielles existantes, la gestion des connaissances développées par le CEDFI et la dissémination des meilleures pratiques en matière de développement du foncier industriel.

ZI existante de Bouznika et le site de sa future extension

Présentation du projet d'extension de la ZI de Bouznika au Festival du Raisin de la Commune de Cherrat - **Septembre 2019**

Le site de la future ZI de Sahel Lakhyayta

Site de la future extension de la ZI de Had Soualem

ACTIVITÉ
FONCIER RURAL
UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT EN LABOUR

Ayant bouclé la 2ème année du Compact II par le lancement officiel de l'opération de melkisation de terres collectives situées à l'intérieur des périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz et la signature du contrat relatif à l'appui technique et social à la réalisation de cette opération, l'Agence MCA-Morocco a redoublé d'efforts durant la 3ème année du Compact II, en étroite coopération avec les différentes parties prenantes institutionnelles, pour continuer la mise en œuvre de ladite opération sur le terrain et l'appuyer via des mesures d'accompagnement engageant divers partenariats.

CHIFFRES CLÉS

33
MILLIONS USD

66.000 HA
DE TERRES COLLECTIVES À MELKISER

31.000
AYANTS DROITS

132.000
PARTICIPANTS AUX MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Séance d'information au sujet de l'opération de melkisation - **Kelaâ des Sraghna, Juin 2020**

L'OPÉRATION DE MELKISATION : DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE TERRAIN

Après une période de préparation et dans le but d'entretenir la forte impulsion donnée à ce chantier d'envergure, l'Agence MCA-Morocco a organisé, du 02 au 09 octobre 2019, quatre rencontres provinciales de lancement sur le terrain de l'opération pilote de melkisation de près de 66.000 Ha de terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz.

Entamées le mercredi 02 octobre 2019 dans la Province de Sidi Kacem, ces rencontres se sont poursuivies dans les Provinces de Sidi Slimane, Kenitra et Kelaâ des Sraghna, respectivement les 03, 04 et 09 octobre 2019. Regroupant l'ensemble des parties prenantes, à savoir les représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de l'Agriculture, de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) et des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) du Gharb et du Haouz, ces rencontres ont permis de partager la méthodologie de mise en œuvre adoptée, ainsi que le plan d'action pour l'implémentation de l'opération de melkisation. Ont été également présentés les outils de gestion et de suivi de cette opération, à savoir notamment un système d'information avec une composante géographique, un Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) et les supports des enquêtes de terrain.

Sur la même lancée, l'Agence MCA-Morocco a supervisé, par la suite et au niveau de chaque collectivité ethnique concernée, l'organisation d'ateliers de lancement de l'opération de melkisation et la reconnaissance et la délimitation de l'assiette foncière objet de cette opération, dans la perspective de la réalisation des enquêtes de terrain, parcellaires et auprès des ménages, et de la création des lotissements.

Pour ce faire, d'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés (un groupement de bureaux d'études, des experts multidisciplinaires, des enquêteurs, des animateurs et des brigades topographiques), en plus du recours aux nouvelles technologies, notamment des drones pour préparer les opérations topographiques et des tablettes pour administrer les enquêtes.

Pour renforcer le caractère inclusif de cette opération, une large campagne de communication et de sensibilisation de proximité a été programmée tout au long de la durée de réalisation de l'opération, incluant des points d'information fixes au niveau des Caïdats et des infoshops itinérants.

Grâce à la forte implication de toutes les parties prenantes et à l'adhésion volontaire des populations concernées et malgré la situation sanitaire exceptionnelle ayant sévi depuis mars 2020, des avancées notables ont été réalisées au titre du processus de melkisation de la première tranche couvrant 28.400 Ha, avec l'achèvement des travaux d'enquête de terrain sur l'ensemble de cette tranche en mars 2020 et la préparation des avant-projets de lotissement (APL) relatifs à 14.250 Ha en avril 2020, en plus de la validation du Cadre de la politique de réinstallation consacrant le principe d'évitement.

CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES ET DES MEILLEURES PRATIQUES

Afin d'examiner le bilan d'étape et les perspectives de la mise en œuvre de l'opération de melkisation, l'Agence MCA-Morocco a organisé, les 20 et 21 février 2020 à Marrakech, un premier atelier de capitalisation.

Faisant intervenir l'ensemble des parties prenantes, cet atelier a été l'occasion d'évaluer les travaux accomplis dans le cadre de cette opération, d'échanger autour des approches expérimentées, de partager les meilleures pratiques et de renforcer la maîtrise par les équipes mobilisées sur le terrain des outils développés.

A travers un processus ouvert et participatif, cet atelier a permis, par ailleurs, de prospecter les pistes d'amélioration en vue d'assurer davantage d'efficacité dans le parachèvement de la mise en œuvre de cette opération et de conforter le travail concerté et coordonné entre tous les intervenants.

S'inscrivant dans une logique de capitalisation sur l'opération pilote en cours de déploiement dans la perspective de sa généralisation à l'ensemble des terres collectives melkisables, cet atelier a permis de passer en revue les différentes contraintes rencontrées, les leçons tirées et les réajustements réalisés et ce, en vue d'émettre des recommandations collectivement débattues et élaborées pour l'amélioration de la procédure optimisée de melkisation, développée en étroite coopération avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés et formalisée par une circulaire conjointe des ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture datant de juillet 2018.

Intervenant dans la continuité de deux rencontres d'échange régionales, organisées respectivement le 25 décembre 2019 au Haouz et le 07 janvier 2020 au Gharb, cet atelier a réservé une attention particulière à l'examen des moyens d'optimiser la prise en charge de deux dimensions essentielles et déterminantes pour la réussite de l'opération de melkisation, en l'occurrence le genre et l'inclusion sociale, de manière à apporter des réponses adéquates à toute personne ayant un lien avec les terres collectives, quel que soit son genre ou son statut.

L'ACTIVITÉ « FONCIER RURAL »

UN CHANTIER FONCIÈREMENT ROYAL

L'activité « Foncier rural » s'inscrit dans le cadre de l'application par le gouvernement des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI appelant à « des efforts concertés pour faire aboutir l'appropriation, au profit des ayants droit et à titre gracieux, des terres collectives situées à l'intérieur des périmètres d'irrigation » (Message Royal aux participants aux assises nationales sur la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social, décembre 2015).

Cette activité contribue également à l'application des Hautes Directives Royales appelant à ériger les terres collectives en levier du développement économique et social en milieu rural (Discours Royal d'ouverture de la session parlementaire d'automne, octobre 2018).

Dans ce sens, cette activité ambitionne de construire un modèle de développement des terres collectives dans les périmètres d'irrigation pour lutter contre la pauvreté en milieu rural, à travers la mise en place des conditions permettant l'amélioration du niveau de vie de la population cible, l'accroissement des investissements agricoles, la dynamisation du marché foncier, l'accompagnement pour une autonomisation des bénéficiaires et la création d'emplois.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT : RENFORCEMENT DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES JEUNES RURAUX

Pour maximiser les retombées économiques et sociales de l'opération de melkisation, notamment en faveur des femmes et des jeunes, des mesures d'accompagnement sont prévues en vue de soutenir une meilleure valorisation agricole des terres melkisées et de contribuer à un développement inclusif de la population cible en favorisant sa qualification et son autonomisation.

Ces mesures portent notamment sur la facilitation de l'accès aux financements, le renforcement des capacités techniques et professionnelles des agriculteurs et agricultrices, le développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois et l'alphabétisation fonctionnelle.

Dans ce sillage et en vue de renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes ruraux, deux accords d'exécution ont été signés le 07 novembre 2019 entre l'Agence MCA-Morocco, d'une part, et l'Office National du Conseil Agricole (ONCA) et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme (ANLCA), d'autre part.

Conclu avec l'ONCA, le premier accord encadre la conception et la mise en œuvre d'actions relatives à l'amélioration des systèmes de production des exploitations agricoles à travers le renforcement des capacités des bénéficiaires et le développement des activités économiques, notamment celles initiées par les femmes et les jeunes. Ces actions consistent essentiellement en l'organisation de caravanes de sensibilisation, de sessions de formation et de formations pratiques dans les champs pour conseiller les bénéficiaires sur les bonnes pratiques culturales, l'optimisation de l'utilisation de l'eau et la mise en place de cultures à forte valeur ajoutée, les encourager à se regrouper dans des organisations professionnelles et les sensibiliser aux impacts négatifs de certaines pratiques sur l'environnement et leurs conséquences sur la durabilité de leurs activités.

Ciblant près de 115.000 participants, des actions prioritaires ont été convenues avec l'ONCA et leur implémentation devrait démarrer dès le 3ème trimestre 2020. Elles portent sur le renforcement des capacités des agriculteurs(trices), la conception et la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'entreprenariat agricole et le réaménagement de quatre locaux de Dar El Fellah pour le conseil agricole.

Le second accord d'exécution, conclu avec l'ANLCA, a trait, quant à lui, à la conception et à la mise en place d'un dispositif de renforcement des capacités des bénéficiaires de l'opération pilote de melkisation, à travers notamment la diversification de l'offre d'alphabétisation fonctionnelle au profit des bénéficiaires et la digitalisation des processus de renforcement des capacités et d'alphabétisation.

Signature d'un accord d'exécution entre l'Agence MCA-Morocco et l'ONCA

Signature d'un accord d'exécution entre l'Agence MCA-Morocco et l'ANLCA

Devant profiter à près de 13.000 participants, les actions arrêtées avec l'ANLCA, et dont le démarrage de la mise en œuvre est prévue également durant le 3ème trimestre 2020, ont trait au renforcement des capacités des agriculteurs(trices) au niveau des terres collectives, à l'élaboration d'un programme d'alphabétisation complémentaire lié aux terres collectives et aux droits fonciers, au développement d'une application mobile d'alphabétisation fonctionnelle liée au secteur de l'agriculture, à la conception et à la mise en place d'une plateforme pour la formation à distance des alphabétiseurs dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle, le renforcement des capacités des formateurs, des ONG et du personnel de l'ANLCA.

Les deux accords signés avec l'ONCA et l'ANLCA se sont ajoutés ainsi à l'accord conclu, le 17 avril 2019 à Meknès, avec le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) en vue de la promotion de l'investissement agricole à travers l'accompagnement financier et social des bénéficiaires de l'opération de melkisation. En vertu de cet accord-cadre, le GCAM s'engage à mobiliser les moyens financiers et les compétences humaines nécessaires, ainsi que son réseau de distribution dans les zones du Gharb et du Haouz, pour accompagner la mise en valeur des terres melkisées dans les meilleures conditions de qualité et de délais.

Dans ce cadre, des sessions de formation et des caravanes de sensibilisation, dont le déploiement était prévu initialement au mois de mars 2020, ont été ajournées au 4ème trimestre 2020 en raison du déclenchement de la situation sanitaire liée à la pandémie « Covid-19 ».

Rencontre de lancement de l'opération de melkisation dans la Province de Sidi Kacem - **02 octobre 2019**

Atelier de capitalisation sur l'opération de melkisation - **Marrakech, 20 & 21 février 2020**

04

COVID-19

LA PRÉVENTION DE LA PANDÉMIE : UNE MOBILISATION À TOUTES ÉPREUVES

L'AGENCE MCA-MOROCCO ACCOMPAGNE SES PRESTATAIRES ET PARTENAIRES POUR ASSURER UNE REPRISE OU UN DÉMARRAGE SÉCURISÉS DE LEURS ACTIVITÉS

Anticipant la levée de l'état d'urgence sanitaire et en vue d'atténuer les risques liés à la pandémie du Coronavirus « COVID-19 », l'Agence MCA-Morocco a accompagné ses prestataires et partenaires pour assurer une reprise ou un démarrage sécurisés de leurs activités dans le cadre de la mise en œuvre du Compact II.

Ainsi, en application des recommandations des autorités gouvernementales compétentes et des lignes directrices de MCC relatives à la gestion des risques liés au « COVID-19 », l'Agence MCA-Morocco a apporté un soutien rapproché et soutenu à plus de 300 prestataires et partenaires dans l'élaboration de leurs plans spécifiques d'atténuation desdits risques.

Soumis à l'approbation de l'Agence MCA-Morocco et de MCC, préalablement à la reprise ou au démarrage des travaux, services et projets, chaque plan devait décrire les mesures qui seront prises et les procédures et protocoles qui seront mis en place ou renforcés par chacun des prestataires et partenaires pour minimiser, atténuer et gérer les risques liés à la « COVID-19 » auxquels ils sont spécifiquement confrontés compte tenu du (des) site(s) d'intervention et/ou des conditions de travail qui leur sont propres, de manière à protéger leurs employés, leurs sous-traitants, ainsi que les publics qu'ils sont amenés à côtoyer.

Les plans élaborés ont prévu des mesures priorisées en fonction de leur efficacité. Ces mesures s'articulent autour de l'évitement (annulation d'une réunion non-essentielle), de la substitution (tenue de réunions à distance), des contrôles techniques (clôtures autour d'un chantier, panneaux clairs entre les postes de travail dans un bureau, filtres à air à haute efficacité et ventilation accrue dans les espaces clos), des contrôles administratifs (organisation des horaires de travail, télétravail, suspension des déplacements non-essentiels, formation), de l'adoption de pratiques favorisant la sécurité au travail (distanciation sociale et une bonne hygiène) et de l'utilisation d'équipements de protection individuelle (masques, visières, gants, etc.).

L'élaboration de ces plans est accompagnée par des dispositifs et des procédures permettant la collecte et la communication des données et informations portant sur la mise en œuvre de ces plans, dont notamment des visites des chantiers pour s'assurer du respect des actions convenues.

L'AGENCE MCA-MOROCCO ADOPTE SON PLAN D'ACTION DE PRÉVENTION DE LA « COVID-19 »

Dès la déclaration de l'état d'urgence sanitaire en mars 2020, l'Agence MCA-Morocco a élaboré un plan d'action préliminaire pour atténuer les risques liés à la pandémie « Covid-19 » et a œuvré à l'activation des mesures qui y sont prévues, en application des recommandations des autorités nationales compétences et des lignes directrices de MCC en la matière.

Par la suite, et conformément aux dispositions de la circulaire n° 04/20 du 22 mai 2020 du Ministre de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration, l'Agence a institué en son sein, au mois de juin 2020, le Comité de veille « Covid-19 ».

Ce comité veille rigoureusement au déploiement des mesures prévues par le plan d'action actualisé de prévention de la pandémie, s'articulant autour de modalités organisationnelles et de mesures préventives.

Au volet des modalités organisationnelles, le plan prévoit la gestion des entrées et sorties du personnel et des visiteurs à travers la mise en place de registres spécifiques répertoriant leurs identités, coordonnées et heures d'entrées et de sorties, ainsi que la systématisation de la prise de température à distance de toute personne à l'entrée du siège de l'Agence.

Dans le même sens, le plan préconise l'établissement d'un calendrier de travail en présentiel basé sur l'adoption de journées alternées pour s'assurer que les bureaux collectifs ne soient fréquentés qu'à hauteur de 50% de leur capacité habituelle. Ce calendrier est établi en tenant compte de l'état sanitaire de certains employés souffrant de maladies chroniques ou immunitaires et de l'évolution de la situation générale de la pandémie.

Par ailleurs, et en matière de gestion des réunions, le plan privilégie les réunions à distance et prévoit à cet effet l'acquisition de nouvelles licences ZOOM à raison d'une licence pour chaque direction. En outre, le plan recommande de limiter l'assistance en présentiel dans les petites salles à 5 personnes maximum et dans les grandes salles à 15 personnes maximum.

Concernant les mesures préventives, l'Agence a mené une opération de désinfection intégrale de ses locaux avant la reprise du travail en présentiel par l'essentiel de son personnel.

Hormis l'opération quotidienne de nettoyage, le plan prévoit le nettoyage et la désinfection, selon une fréquence régulière et en utilisant des produits appropriés, des surfaces des bureaux, des postes de travail, des téléphones, des claviers, des équipements collectifs (photocopieurs, imprimantes, matériel informatique, etc.) et du parc automobile de l'Agence.

L'Agence a également procédé à l'acquisition de produits de prévention, tels les masques chirurgicaux de protection (« Covid-19 » et FPP2), de thermomètres frontaux à infrarouge et le gel hydro-alcoolique.

En accompagnement de ces mesures, l'Agence a veillé à la diffusion des consignes d'hygiène et de sécurité, via notamment les écrans des salles de réunion et sur la plateforme PMO, ainsi qu'à l'organisation d'une formation sur le protocole de dépistage des symptômes de la pandémie « Covid-19 ».

LE PERSONNEL DE L'AGENCE MCA-MOROCCO APPORTE SA CONTRIBUTION AU FONDS SPÉCIAL « COVID-19 »

Participant à l'élan de solidarité nationale impulsé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie, le personnel de l'Agence MCA-Morocco a contribué avec un montant total de 293.066 DH au Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19), mis en place en application des Hautes Instructions Royales.

Concrétisant les dispositions de la circulaire n° 06/2020 du Chef du gouvernement en date du 14 avril 2020, cette contribution s'ajoute aux versements individuels et directs audit fonds, effectués volontairement par les employés de l'Agence.

05

NOS RÉALISATIONS FINANCIÈRES

2012-2013 Sales Comparison Chart

Jusqu'au 30 juin 2020, les dépenses réalisées dans le cadre du Compact II ont été effectuées sur les fonds du 609(g), du CIF et du Compact, qui totalisent ensemble un montant global de 454,8 millions USD.

Ainsi, les engagements de l'Agence, au titre de cette période, s'élèvent à 176,35 millions USD, soit un taux d'engagement de 38,75%. Les décaissements, quant à eux, ont atteint 59,31 millions USD, soit 13% du montant global. Il est à préciser que les taux d'engagement et de décaissement ont été de 100% pour le fonds CIF et ont été de près de 99,9% pour le fonds 609(g).

Pour rappel, doté d'un montant de **4,8 millions USD**, le fonds 609(g) a été mis en place en date du 05 mai 2015 et a été dédié à la préparation du Compact II, à travers le financement des études de conception des projets et de leur faisabilité technique et financière, ainsi que la préparation à la mise en place de l'entité responsable de la mise en œuvre du Compact II, à savoir l'Agence MCA-Morocco.

Par ailleurs, dès la signature du Compact II, le Maroc a été autorisé à utiliser une partie des fonds du Compact II dans le cadre du fonds intitulé CIF (Compact Implementation Fund), doté d'un montant de **21,352 millions USD** et dédié au financement de la préparation de la mise en œuvre des projets. Ce financement couvre les (i) les études de faisabilité et de conception et toutes activités préparatoires des projets, (ii) les activités de suivi et d'évaluation, (iii) les activités de gestion financière et de passations des marchés et (iv) les activités administratives, y compris les coûts de démarrage, tels que les salaires du personnel et les frais de soutien administratif (ordinateurs, outils informatiques, équipements, etc.).

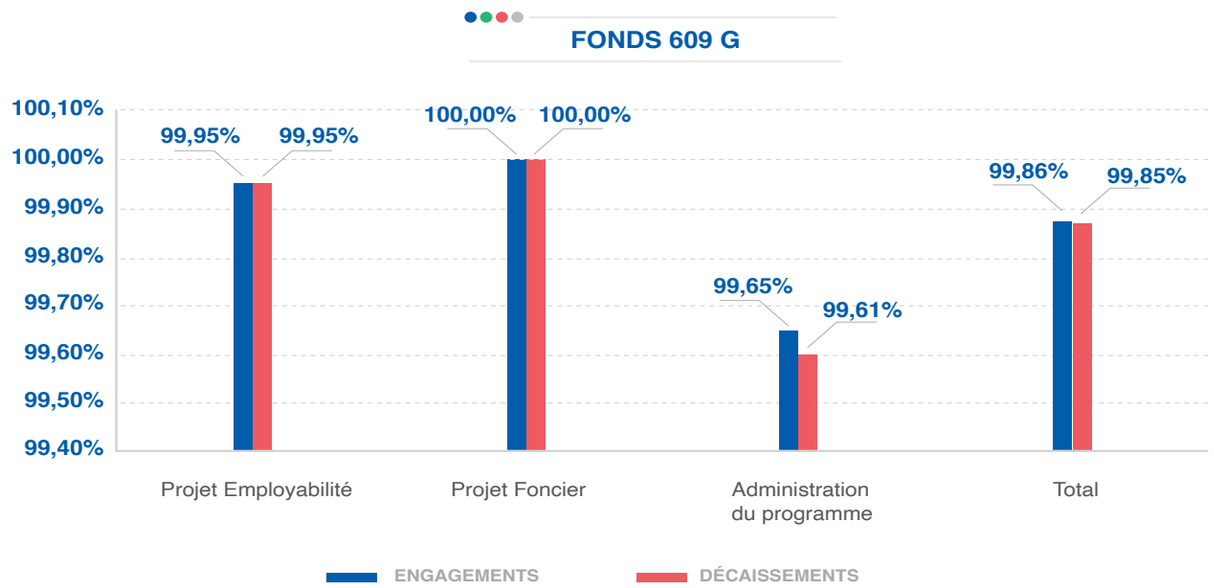

FONDS CIF

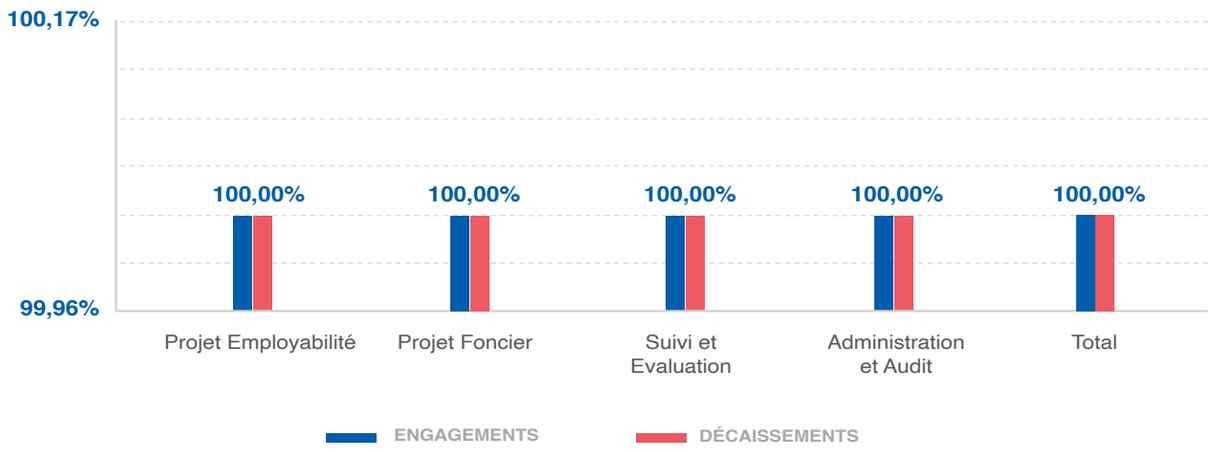

FONDS COMPACT

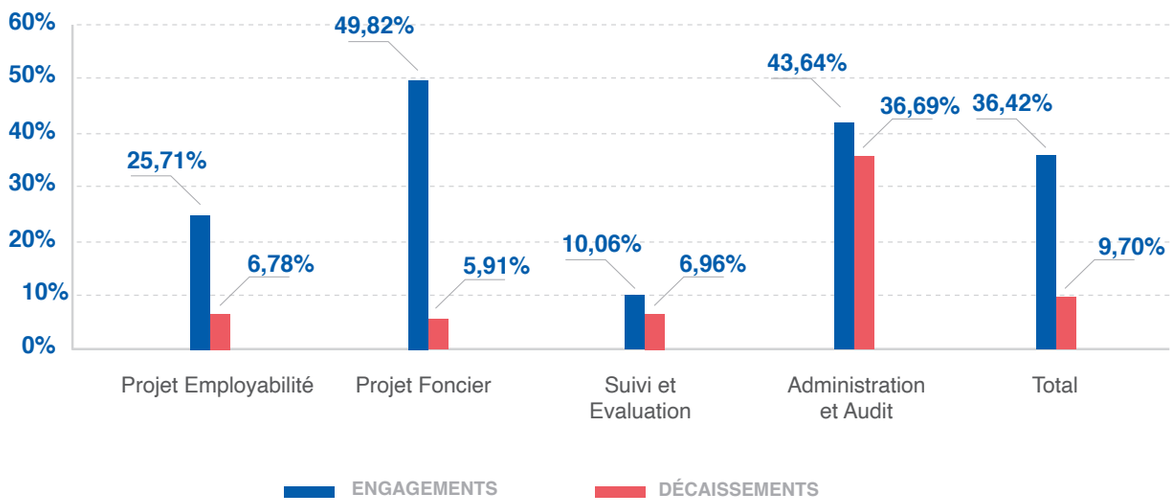

ANNEXE

PRINCIPAUX JALONS DE MISE EN ŒUVRE DU COMPACT II

2019

15 JUILLET

Rencontre de l'Agence MCA-Morocco avec la CGEM, consacrée à la présentation des opportunités qu'offre le Compact II au secteur privé et de la place qu'occupe ce secteur dans la conception et la mise en oeuvre des différents projets

01 AÔUT

Lancement des travaux de réhabilitation des infrastructures de 34 établissements scolaires de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

Démarrage des études des infrastructures et architecturales des 15 centres soutenus par le Fonds «Charaka»

02 AÔUT

Cérémonie de signature de 14 mémorandums d'entente et d'une convention de partenariat relatifs aux 15 projets de création et de reconversion de centres de formation professionnelle financés par le Fonds « Charaka »

02 AU 09 SEPTEMBRE

Organisation de 4 rencontres provinciales de lancement sur le terrain de l'opération de melkisation à Sidi Kacem, Sidi Slimane, Kénitra et Kelâa des Sraghna

10 OCTOBRE

Lancement de l'appel à partenariat pour la mise en œuvre de l'initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail

NOVEMBRE

Lancement de l'appel à partenariat
(Appui à la promotion de l'évaluation des politiques de l'emploi)

01 NOVEMBRE

Démarrage des travaux de terrain de l'opération de melkisation : 1ère tranche (28.400 Ha)

Organisation de journées de communication et de formation aux nouveaux modules du SI-MASSAR au niveau des AREF de TTH, MS et FM

2019

07 NOVEMBRE

Signature d'une « Lettre d'implémentation » entre le Gouvernement du Maroc et MCC, qui a élargi le champ d'intervention des activités « Gouvernance du foncier » et «Foncier rural»

Signature d'accords avec l'ANLCA et l'ONCA portant sur l'exécution de mesures d'accompagnement de l'opération de melkisation

08 NOVEMBRE

Annonce des projets bénéficiaires de l'appui du Programme Emploi FBR

19 NOVEMBRE

Lancement des consultations publiques sur l'impact environnemental et social des travaux d'infrastructures des 15 établissements de formation professionnelle (EFP) bénéficiaires du soutien du Fonds « Charaka »

01 DÉCEMBRE

Démarrage des travaux «Electricité et Assainissement» au niveau des sites industriels de Had Soualem et Sahel Lakhyayta

17 DÉCEMBRE

Tenue de la 7ème session du Conseil d'orientation stratégique de l'Agence MCA-Morocco

25 DÉCEMBRE

Organisation d'une rencontre d'échange régionale au Haouz au sujet de l'opération de melkisation

2020

JANVIER

Démarrage de l'appui à la mise en œuvre de la loi n° 60.17 sur la formation continue

Lancement de la mise en ouvre de l'assistance technique pour promouvoir l'équité genre en milieu professionnel

Achèvement des études techniques relatives aux travaux d'infrastructure des établissements scolaires des régions Fès-Meknès et Marrakech-Safi

Démarrage des travaux «Pont, ouvrages et accès» au niveau du site industriel de Bouznika

Démarrage des travaux AEP au niveau des sites industriels de Had Soualem et Sahel Lakhyayta

Signature d'une convention de partenariat avec International Youth Foundation pour la mise en place de clubs parascolaires et d'activités de life-skills dans les 56 établissements cibles des Régions Fès-Meknès et Marrakech-Safi

02 JANVIER

Pré-lancement de l'appel d'offres relatif à l'aménagement, au développement et à la gestion de trois parcs industriels situés dans la Région Casablanca-Settat et ce, selon un modèle de PPP

07 JANVIER

Organisation d'une rencontre d'échange régionale au Gharb au sujet de l'opération de melkisation

22 JANVIER

Emission par le CESE de son avis sur la politique foncière de l'Etat

27 JANVIER

Journée d'information sur les modalités de suivi d'exécution des projets d'établissements de la formation professionnelle bénéficiaires du soutien du Fonds « Charaka »

FÉVRIER

Démarrage de la réalisation d'une étude de benchmarking portant sur deux thématiques: convergence des statuts fonciers et conception d'un système d'information foncière multi-usages

Signature des conventions avec les porteurs de 8 projets bénéficiaires du soutien du Programme Emploi FBR

2020

10 AU 17 FÉVRIER

Organisation de 4 sessions de formation sur la gestion du budget autonome au profit des présidents et trésoriers des Associations d'Appui à l'Ecole de la Réussite (AAER) des régions FM et MS

17 FÉVRIER

Lancement de l'appel à candidatures relatif au Wisci Girls Camp que devait abriter Ifrane en juillet 2020

19 & 20 FÉVRIER

Séminaire de réflexion sur les dispositifs de suivi des dynamiques de l'emploi dans les entreprises

20 & 21 FÉVRIER

Atelier de capitalisation à Marrakech sur l'opération de melkisation

25 FÉVRIER

Lancement de l'équipement en matériel informatique des établissements scolaires au niveau de la Région TTH

26 FÉVRIER

Présentation par le CESE au Chef du gouvernement du rapport intitulé « Le foncier au Maroc : un levier fondamental pour le développement durable et l'inclusion sociale »

MARS

Sélection du partenaire de recherche en matière d'appui à la promotion de l'évaluation des politiques de l'emploi

Finalisation de l'élaboration d'un avant-projet de loi sur les zones industrielles

Damarrage des travaux AEP au niveau du site industriel de Bouznika

30 MARS

Démarrage de l'appui au renforcement de la dimension GIS dans le dispositif de la formation professionnelle

2020

AVRIL

Démarrage de l'appui à la rationalisation de l'offre de formation professionnelle

08 AVRIL

Lancement des consultations publiques portant sur l'impact environnemental et social des travaux de réhabilitation des infrastructures des établissements scolaires bénéficiaires dans les Régions Fès-Meknès et Marrakech-Safi

13 AVRIL

Lancement de l'appel d'offres relatif à l'aménagement, au développement et à la gestion de trois parcs industriels situés dans la Région Casablanca-Settat et ce, selon un modèle de PPP

30 AVRIL

Organisation de la première réunion du Comité de Pilotage (COPIL) de la conception et de la mise en œuvre des formations au profit des cadres administratifs et pédagogiques des trois régions bénéficiaires du projet « Éducation secondaire »

MAI

Démarrage de l'appui à la mise en place d'un système d'évaluation et d'assurance qualité dans le secteur de la formation professionnelle

Lancement, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, de la réalisation d'une étude de benchmarking portant sur deux thématiques: amélioration de l'accès des femmes au foncier et de leur participation à la gouvernance foncière et conception des centres d'inclusion des femmes au foncier

JUIN

Finalisation des textes d'application de la loi sur les zones industrielles

Démarrage de l'appui au processus d'examen et de certification des lauréats des EFP privés

Démarrage de l'assistance technique aux 15 EFP bénéficiaires du soutien du Fonds «Charaka»

Démarrage des travaux «Electricité et Assainissement» au niveau du site industriel de Bouznika

Signature du contrat relatif à la construction de la STEP au niveau de la ZI de Had Soualem

Démarrage de l'appui pour l'élaboration du référentiel des coûts de la formation professionnelle

2020

03 AU 05 JUIN

Organisation d'un atelier de partage à distance sur le suivi des PEIs au profit des Equipes de coordination régionales (ECR)

26 JUIN

Signature des accords de compensations avec les bénéficiaires au niveau du site de Had Soualem

29 JUIN

Séance d'information sur l'appel d'offres relatif à l'aménagement, au développement et à la gestion de trois parcs industriels situés dans la Région Casablanca-Settat et ce, selon un modèle de PPP

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**

وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2020

MILLENNIUM CHALLENGE COMPACT
MOROCCO

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Avenue Allal El Fassi - Quartier Ryad
Complexe administratif et culturel de la fondation Mohammed VI
de Promotion des Oeuvres Sociales de l'Education-Formation
Rabat - Maroc
Téléphone : (212) 5 38 01 32 50 / 51
contact@mcamorocco.ma
www.mcamorocco.ma